

Interview

Contribution pour surmonter la crise du coronavirus

Peter Ritter, président, et Erich Ettlin, conseiller aux États, à propos de la pertinence d'EXPERTsuisse à la Berne fédérale.

Page 6

Thème central

Des services de confiance pour des temps incertains

Marius Klauser, directeur, explique le «triple A – Audit, Assurance, Advisory».

Page 16

Formation et impulsions

Comment être sûr quand rien n'est sûr?

L'importance de constamment expérimenter et optimiser en pleine époque complexe.

Page 29

2020

Chiffres, faits, impulsions



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Comment être sûr quand rien n'est sûr? Grâce à des entreprises qui savent naviguer!

La crise du coronavirus a révélé dans de nombreux domaines que nous vivons depuis longtemps une époque complexe. Les termes «planifiable» et «contrôlable» appartiennent au siècle dernier. Comment parvenir à évoluer en ces temps incertains en ayant malgré tout une assurance raisonnable?

La situation actuelle pose également de nombreuses exigences à EXPERTsuisse et ses membres. Il s'agissait de rester opérationnel en tant qu'association et d'apporter une aide en arrière-plan, au niveau politique, et au premier plan, au niveau pratique, pour que l'économie suisse continue de fonctionner. En période d'incertitude, la confiance est nécessaire, car elle fait avancer les hommes, les entreprises, les marchés et les économies entières.

La branche de l'audit et du conseil est synonyme de «triple A – Audit, Assurance et Advisory». Ces services de confiance devraient encore gagner en importance. C'est ce qui ressort clairement des défis écologiques, des cyberrisques et des formes de gouvernance inefficaces. Expérimenter et optimiser constamment au lieu de planifier et de contrôler une seule et unique fois devrait s'avérer ici utile.

EXPERTsuisse a profité de ces derniers mois pour poursuivre à l'avenir les expériences positives tirées de la crise. D'une part, il s'agit d'une digitalisation accrue des offres de formations professionnelles et continues et, d'autre part, d'alliances importantes, comme l'alliance réflexion suisse et l'alliance e-tax suisse, et de coopérations prometteuses, comme celle avec ASCO, l'association suisse des conseillers en management.

Nous remercions tous nos partenaires pour leur formidable engagement en faveur du succès de la branche de l'audit et du conseil.

Engagés et responsables – depuis 1925.



Peter Ritter
Président d'EXPERTsuisse



Marius Klauser
Directeur d'EXPERTsuisse

Sommaire

- 4 Mission
- 6 Interview de Peter Ritter
et Erich Ettlin
- 9 Avantages pour les membres
- 10 Faits et chiffres
- 12 À propos de l'Association
- 16 Questions-clés concernant
le secteur
- 22 Prises de position
- 25 Offres de formation
- 26 Aperçu des publications
- 28 Formation et impulsions
- 31 Organisation et organes

© EXPERTsuisse septembre 2020. Tous droits réservés.

Pour une meilleure lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait
indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Les experts au service de l'économie

Notre mission produit ses effets

En tant qu'association d'experts, nous savons identifier les évolutions suffisamment tôt et donner une impulsion essentielle à nos membres et à l'économie suisse.

En tant qu'association spécialisée, nous produisons, grâce à notre système de milice, des connaissances techniques larges et approfondies dans la comptabilité, l'audit, l'assurance, la fiscalité, la fiduciaire, le conseil et la transformation. Nous mettons en temps utile ce savoir de haute qualité à la disposition de la relève professionnelle, de nos experts membres et de personnes-clés de l'économie, l'administration et la politique.

En tant qu'association professionnelle, nous formons les experts du futur, car nous savons identifier et transmettre les compétences (techniques et professionnelles) pertinentes, ce qui profite aussi aux experts d'aujourd'hui dans le cadre de leur formation continue permanente. Les experts membres certifiés EXPERTsuisse sont un gage de qualité en faveur de l'économie et de contribution à l'EXPERTsuisse Community.

En tant qu'association sectorielle, nous représentons, dans le processus politique, les entreprises d'audit et de conseil de toutes tailles, gérées par des experts et orientées qualité. Nous les soutenons grâce à nos services en recrutement, qualification et diversité des collaborateurs, en acquisition de clients et marketing, ainsi qu'en traitement de mandats, contrôle qualité et digitalisation.

En tant qu'association de volontés, nous réunissons volontairement différents domaines et groupes professionnels, différentes tailles d'entreprises et régions, ce qui permet une interaction entre les compétences, la qualité et l'importance.

En tant que SA de services, nous agissons en entrepreneur et, outre les tâches du Secrétariat de l'Association, assurons une large offre de services dans toute la Suisse. Prévoyants et orientés sur l'utilité (et non le bénéfice), nous sommes un partenaire engagé, fiable et un employeur attractif.

La confiance fait avancer. Depuis 1925.

Plus d'informations concernant
la mission d'EXPERTsuisse sur
www.expertsuisse.ch/fr-ch/mission





Importance d'EXPERTsuisse en période de coronavirus et après

La crise du coronavirus met à rude épreuve l'économie, la société et les politiques. EXPERTsuisse fournit une des contributions les plus importantes pour surmonter la crise: d'une part, notre expertise est prise en compte dans le processus de discussion politique et, d'autre part, nous aidons nos membres à soutenir au mieux l'économie au moyen de prestations d'audit et de conseil.

M. Ettl, les mesures prises par la Confédération sur le front de l'épidémie font désormais autorité dans le monde entier. À vos yeux, quelles ont été les plus importantes?

Ettl: La mesure la plus importante a été bien entendu, pour des raisons sanitaires, le confinement rapide. La mobilisation partielle (service d'appui) de l'armée a été mise en place en un tournemain pour le cas où les infrastructures de soins seraient saturées. Une mesure inédite depuis la Seconde Guerre mondiale!

En matière de politique sociale, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ont été cruciales pour empêcher les licenciements. Néanmoins, le chiffre incroyable allant jusqu'à 1,9 million de personnes au chômage partiel a tout autant surpris les politiques que nous tous, probablement. L'extension à court terme des conditions aux apprentis et aux propriétaires d'entreprises, ainsi que l'instauration d'une allocation pour perte de gain pour les indépendants ont été également primordiales.

Sur le plan économique, la mise à disposition immédiate de liquidités a été absolument décisive et constitue un exemple de réussite! Des faillites ont ainsi pu être évitées et des entreprises maintenues à flot.

Y a-t-il eu d'autres mesures en matière de contrôle et de fiscalité?

Ettl: Oui, bien sûr, des supposés détails d'une importance capitale. Par souci de cohérence, un moratoire de l'avis de faillite selon l'art. 725 CO a été instauré, lequel suite à l'intervention d'EXPERTsuisse vaut aussi pour l'organe de révision. C'était une mesure nécessaire car autrement, le programme entier aurait été «entamé» de façon non négligeable, et la mesure adéquate, à savoir l'octroi immédiat et simple de prêts, aurait été compromise à moyen et long termes.

Puis il y a la fiscalité: les entreprises touchées enregistreront un exercice particulièrement mauvais et devront tout de même payer des impôts pour 2019, qui était encore une bonne année. Il aurait été judicieux d'instaurer un report de perte, mais la peur liée aux pertes fiscales est trop grande. À ce jour, quatre cantons ont néanmoins accepté des provisions COVID-19 dans un cadre limité pour l'exercice 2019, bien que celles-ci ne soient pas nécessaires en vertu du droit commercial.

M. Ritter, qu'ont fait les entreprises membres de votre association en cette période de pandémie de coronavirus?

Ritter: Elles ont été très sollicitées tant en interne qu'à l'extérieur. Il s'est bien entendu d'abord s'agissait de maintenir l'exploitation opérationnelle et d'organiser le télétravail afin de soutenir les clients au plus vite. Au début de la crise, les

questions portaient sur la garantie des liquidités, puis ce fut sur le chômage partiel, les sursis et la réduction de loyer. Se sont ensuite posées des questions concrètes sur la présentation des comptes et sur la gestion des crédits COVID-19 et leurs conséquences sur un éventuel surendettement. Actuellement, les questions concernent principalement la gestion durable des coûts et le développement de modèles d'affaires.

«La crise du coronavirus a révélé que l'échange entre les politiques et la direction de l'association EXPERTsuisse est très précieux et utile.»

Erich Ettl

Conseiller aux États du canton d'Obwald

M. Ettl, que se passerait-il en cas de nouvelles vagues de coronavirus et d'octroi de crédits transitoires supplémentaires? Comment souhaitez-vous maîtriser cette situation sur le plan politique?

Ettl: Bien sûr se poserait la question de savoir comment gérer les crédits supplémentaires, qui les contrôle et comment garantir au mieux leur remboursement, afin d'éviter les pertes au maximum. L'organe de révision peut jouer ici un rôle important. Il faut cepen-

dant souligner que les «petits» crédits (jusqu'à CHF 500 000) ont été accordés avant tout aux sociétés ayant décidé un opting-out et donc sans organe de révision. Celles-ci représentent 80 % des entreprises. Si, en cas de deuxième vague, de nouveaux crédits transitoires devaient être mis à disposition, le problème serait encore plus urgent. Ce sont tout de même des deniers publics qui sont «en jeu». Il conviendrait au moins de réfléchir à instaurer un mécanisme de vérification de l'utilisation conforme des crédits.

M. Ritter, à quoi pourrait ressembler une telle solution, autrement dit un quasi-audit COVID-19?

Ritter: Les fonds cautionnés par la Confédération pour l'octroi de crédits transitoires sont des deniers publics pour le cas où ces crédits ne seraient pas remboursés. Le Conseil fédéral a donc souligné à maintes reprises qu'il ne s'agissait pas de contributions à fonds perdu. Il vise à maintenir le risque de défaillance au plus bas, ce qui nécessite une vérification orientée vers les risques des crédits octroyés. Pour vérifier les emprunteurs à risque élevé d'insolvabilité, un audit COVID-19 peut être mandaté à tout moment. Sur la base de la norme d'audit 950, EXPERTsuisse a élaboré un modèle d'audit correspondant, qui permet à nos entreprises membres d'être au mieux parées à une vérification, que celles-ci disposent ou non d'un organe de révision inscrit au registre du commerce. Pour les emprunteurs dont le



Peter Ritter

Président d'EXPERTsuisse, expert-comptable diplômé, associé-gérant de Curia Treuhand AG

risque d'insolvabilité est faible, suite à des réflexions sur le risque, il peut ne pas y avoir de vérification. Pour atteindre l'objectif de maintenir au plus bas les défaillances de crédit, il serait néanmoins indispensable que la Confédération mette en place une stratégie concrète de vérification des crédits en cas d'extension du programme des crédits transitoires; stratégie qui engagerait les emprunteurs à rendre les livres comptables toujours consultables pour un éventuel audit COVID-19. Cela devrait avoir aussi un effet préventif en vue de protéger les deniers publics.

Qu'est-ce qui a permis de trouver si rapidement de bonnes solutions?

Ettlin: La préparation et la collaboration du Conseil fédéral avec les banques sont une leçon en matière de mise en réseau de la politique et de l'économie. Je suis fier de notre démocratie, dont on dit toujours qu'elle ne serait pas assez réactive dans les situations de crise. Cela a été et reste le contraire.

La petite taille du territoire et l'environnement professionnel, notamment dans le secteur bancaire, ont certainement été utiles. Les associations sont proches des politiques et en échange constant avec eux. C'est un avantage aussi en période de crise. Je pense que l'économie a entre-temps de nouveau compris qu'il ne fallait pas se détacher de la politique et les politiques sont conscients qu'agir avec plutôt que contre l'économie est une meilleure option.

À quoi ressemble l'interaction entre la politique et EXPERTsuisse?

Ritter: Ces dernières années, EXPERTsuisse a professionnalisé le réseautage avec la Berne fédérale de façon systématique et continue. Il existe un échange professionnel entre les politiques et la direction de l'Association. La crise du coronavirus a aussi révélé que cet échange est très précieux et que, grâce à son vaste système de milice, l'Association est capable de fournir des réponses rapides et détaillées à des questions techniques complexes.



Erich Ettlin

Responsable Public Affairs d'EXPERTsuisse, expert fiscal et expert-comptable diplômé, conseiller aux États du canton d'Obwald, partner de BDO SA

Quelles sont les conséquences du travail d'EXPERTsuisse à Berne et pour quels thèmes l'influence de l'Association est-elle la plus palpable?

Ettlin: EXPERTsuisse est reconnue en tant qu'association spécialisée et appréciée dans les domaines correspondants (assurance sociale, droit de la société anonyme, révision de la loi sur le travail, loi sur la protection des données, droit fiscal, etc.). Je perçois bien la grande estime que mes collègues expriment envers EXPERTsuisse pour ces questions en particulier.

À chaque session, le Comité Public Affairs d'EXPERTsuisse (parlementaires concernés et direction de l'Association) se réunit pour discuter des principaux thèmes. Ces entretiens sont ensuite intégrés aux travaux pratiques du Parlement. Les perspectives des sessions élaborées par EXPERTsuisse et présentant les prises de positions fondées sur le plan technique fournissent aussi des informations importantes à tous les autres politiques.

L'Association s'est notamment engagée fortement et durablement dans l'adaptation envisagée du droit du travail (modèle d'horaire annualisé pour les supérieurs et les spécialistes hautement qualifiés), ainsi que dans la révision du droit de la société anonyme (entre autres pour faire comprendre la nocivité de l'initiative «Entreprises responsables» en sa première mouture).

Comment EXPERTsuisse souhaite-t-elle s'engager après cette crise? Quels enseignements en a-t-elle tirés?

Ritter: Il s'est avéré qu'un grand nombre de nos entreprises membres ont été rapidement en mesure de réagir à la situation de crise des clients de façon efficiente et efficace. Elles ont ainsi fourni une contribution importante à la stabilité de l'économie. Cette capacité de nos entreprises membres devrait encore être renforcée par la stimulation cohérente des efforts de transformation et de digitalisation. Le télétravail, qui s'est avéré fructueux, amènera quelques-unes de nos entreprises membres à repenser leur modèle de temps de travail. Il sera très important sur ce point qu'en collaboration avec les partenaires de l'alliance réflexion suisse, EXPERTsuisse continue de s'investir vivement dans la révision de la loi sur le travail, afin de permettre aux travailleurs du savoir de bénéficier d'une plus grande autonomie.

Qu'est-ce que l'avenir nous réserve? De quoi l'économie suisse a-t-elle actuellement besoin?

Ettlin: La branche de l'audit et du conseil doit faire valoir encore plus sa pertinence et son expertise. C'est justement lorsque des cas comme Wirecard apparaissent, qu'il importe d'explicitier le système de gouvernance générale par des informations factuelles. Il s'agit de combler des lacunes de connaissance sur le fonctionnement de notre économie. C'est un processus permanent.

À quoi ressemble une gouvernance générale efficace? Quel rôle l'audit y joue-t-il?

Ritter: En principe, la gouvernance générale est efficace, si les parties prenantes comme le conseil d'administration, la direction, l'audit interne, les autorités de surveillance et l'audit externe assument leurs tâches et leurs obligations. Malheureusement, ces derniers temps ont révélé, comme dans le cas CarPostal, que ce principe n'a été que partiellement compris. En collaboration avec ses entreprises membres, EXPERTsuisse devra donc de nouveau rappeler

les différentes parties prenantes à leurs responsabilités, afin qu'en cas de gros titres peu flatteurs, la part de responsabilité soit largement comprise et que le réflexe ne soit pas de remettre en question uniquement les tâches et devoirs de l'auditeur.

«En collaboration avec ses entreprises membres, EXPERTsuisse devra régulièrement rappeler les différentes parties prenantes à leurs responsabilités.»

Peter Ritter
Président d'EXPERTsuisse

La profession devra aussi réfléchir aux développements possibles du contrôle restreint, qui a largement fait ses preuves, entre autres par une adaptation qualitative des critères d'opting-out. Pour les entreprises et organisations de grand intérêt public, il convient de clarifier si, par exemple, une vérification de l'existence du SCI répond suffisamment aux attentes du public ou non, ou si un contrôle d'efficacité ne serait pas plus adéquat.

Sur le plan politique, dans quels domaines faudrait-il prendre certaines mesures?

Ettlin: Comme dit, les lacunes de connaissance, ainsi que le décalage entre les attentes et la réalité sont un sujet récurrent. Nous devons donc veiller à expliquer à la société et, par là même, aux politiques les tâches et les fonctions que remplit le secteur de l'audit et du conseil, de sorte à éviter que les attentes soient irréalistes et que certains événements soient mal interprétés.

Mais cela vaut également pour les différents régulateurs, qui ont parfois de fausses attentes et veulent ensuite intervenir par des réglementations supplémentaires et exagérées. Là aussi, la politique doit faire contrepoids.

Qu'est-ce qui distingue la qualité de la branche de l'audit et du conseil?

Ritter: EXPERTsuisse exige de ses membres qu'ils répondent à des normes élevées de formation professionnelle et de formation continue annuelle, qui incluent non seulement des connaissances techniques, mais qui peuvent être complétées par le renforcement des «soft skills». Pour ces raisons et grâce à leur expérience, nos membres sont très appréciés de leurs clients en tant que sparring partners compétents au niveau technique. L'Association contrôle de manière stricte le respect des exigences de formation continue. Nos membres remplissent ainsi ces exigences pour l'inscription au registre de l'Autorité de surveillance en matière de révision. Pour les membres non issus de la branche, ce contrôle n'est pas annuel, ce qui peut avoir un effet négatif sur la qualité du registre.

En tant qu'association spécialisée, professionnelle et sectorielle disposant d'un système de milice performant, EXPERTsuisse fournit une contribution décisive à la pertinence et à la qualité de l'audit, de l'assurance, ainsi que de l'advisory et, par là même, à une économie suisse forte.

Aperçu des avantages de nos membres

- Autorisation d'utiliser le label de qualité «EXPERTsuisse Certified Company» ou «membre d'EXPERTsuisse»
- Les membres individuels employés par une entreprise membre ne paient plus de cotisation privée
- Participation gratuite au Congrès annuel d'EXPERTsuisse, l'événement le plus important de la branche
- Conditions préférentielles pour de nombreuses formations professionnelles et continues ainsi que pour des publications professionnelles
- Abonnement gratuit à la réputée revue spécialisée EXPERT FOCUS, désormais disponible en application
- Accès à un grand nombre d'outils pratiques et de publications professionnelles d'EXPERTsuisse
- Tous les collaborateurs des entreprises membres ont automatiquement accès aux publications-clés actuelles en format numérique
- Soutien professionnel de la part d'experts de l'Association, p. ex. réponses à des questions techniques
- Soutien ciblé des entreprises membres pour leurs activités de marketing
- Représentation efficace des intérêts des membres à la Berne fédérale
- Communication régulière d'informations actuelles et importantes pour la profession
- Événements de réseautage et d'échange d'expériences dans les ordres
- Tarifs préférentiels pour des offres avantageuses proposées par différents partenaires de la branche d'EXPERTsuisse, p. ex. logiciels professionnels, réduction sur des assurances et rabais de flotte

Devenez membre et contribuez activement à la défense des valeurs d'EXPERTsuisse, tout en renforçant la branche durablement!

www.expertsuisse.ch/fr-ch/membres



L'année d'EXPERT- suisse en chiffres

>1000 visiteurs par jour sur le site Internet EXPERTsuisse

18 000 abonnés à la newsletter de l'Association

6000 followers sur LinkedIn

participants au Congrès annuel d'EXPERTsuisse 2019 **>700**

11 000 publications commandées par an

1200 modèles de document téléchargés dans la bibliothèque spécialisée par mois

réponses à des questions techniques par mois **600**

40 nouvelles offres d'emploi destinées à la relève professionnelle par mois sur www.startyourcareer.ch

1500 étudiants en formation d'expert-comptable ou d'expert fiscal diplômé

7500 participants à nos formations continues par an



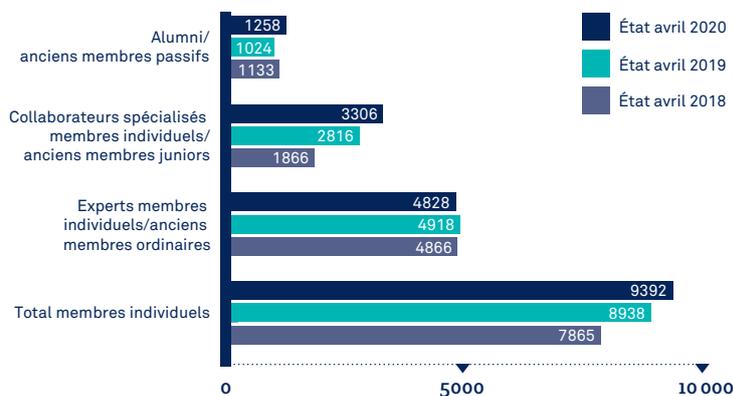
EXPERTsuisse compte plus de 10 000 membres et continue de croître

Les 9500 personnes physiques et plus de 800 entreprises opérant dans les domaines de la présentation des comptes, de l'audit, ainsi que du conseil fiscal et économique fournissent une contribution importante à l'ensemble de l'économie. Plus des deux tiers de la performance économique suisse sont assurés par des entreprises qui sont suivies par nos membres.

Nombre de membres individuels à nouveau en forte hausse

Après la forte hausse du nombre de membres individuels au cours de la première année suivant l'introduction du nouveau modèle d'affiliation, quelque 950 nouveaux membres (148 experts membres individuels et 819 collaborateurs spécialisés membres individuels) ont été admis pendant la dernière année d'affiliation (du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020). En contrepartie, 260 membres ont quitté l'Association, 15 sont décédés et 4 ont été exclus.

Évolution des membres individuels selon la catégorie de membres 2018 – 2020



Deuxième enquête EXPERTsuisse sur la digitalisation

La première enquête sur la digitalisation de 2017 a été suivie d'une deuxième tout autant révélatrice: pour la première fois, un aperçu de la branche est disponible quant aux solutions logicielles utilisées, aux tendances et aux aides nécessaires.

Nombre record de participants au Congrès annuel 2019

Plus de 700 personnes ont assisté au Congrès annuel d'EXPERTsuisse consacré à la «Fiscalité et gouvernance à l'ère numérique – Une assemblée qui fédère des experts».



Félicitations aux 528 nouveaux experts diplômés dans le secteur de l'audit et du conseil!

Sur www.startyourcareer.ch, la relève professionnelle trouve des possibilités intéressantes de carrière et de reconversion allant du stage au poste fixe et offrant des formations professionnelles et continues passionnantes.



Lancement de la Newsletter technique d'EXPERTsuisse

À l'attention exclusive des membres et des personnes ayant souscrit un abonnement professionnel, elle porte sur les modifications des publications professionnelles, les nouvelles lois et ordonnances, les actualisations de circulaires, ainsi que des réponses à des questions techniques.

En juin dernier, l'Association comptait plus de 9500 membres individuels (4858 experts membres individuels, 3385 collaborateurs spécialisés membres individuels et 1293 alumni). Pour devenir expert membre individuel, un agrément en qualité d'expert-réviseur ou un diplôme fédéral d'expert-comptable, d'expert fiscal, d'expert fiduciaire ou d'expert en finance et en controlling est nécessaire. Les personnes n'étant pas titulaires d'un diplôme d'expert, mais d'un autre diplôme sanctionnant une formation qualifiée (bachelor, master, brevet fédéral, etc.) peuvent être acceptées comme collaborateur spécialisé membre individuel. Actuellement, presque 70% des membres individuels, toutes catégories confondues, disposent d'un diplôme d'expert.

Parmi les membres individuels exerçant une activité lucrative, plus de 6400 (plus de 75%) travaillent dans la branche de l'audit, de la fiducie et du conseil, sachant que presque 4800 (57% environ) d'entre eux sont employés par une entreprise membre d'EXPERTsuisse. Plus de 1800 membres exercent en dehors de la branche, le secteur de la finance et de l'assurance étant, avec environ 600 membres, le principal employeur. L'État (notamment dans le domaine du contrôle financier, ainsi que des au-

torités de surveillance et des autorités fiscales) occupe la deuxième place, avec plus de 350 membres. Les cabinets d'avocats arrivent à la troisième place.

Expertise élevée grâce à la formation continue permanente

Les experts membres individuels sont tenus de maintenir constamment à jour leurs connaissances techniques grâce à la formation continue permanente (60 heures en moyenne sur deux années) et d'en justifier tous les ans. Chaque année, l'Association vérifie que tous les experts membres individuels se sont correctement acquittés de leur obligation de déclaration de la formation continue. Sur la base de ces informations, le respect matériel de ladite obligation est contrôlé par sondages.

Sur les 4581 experts membres individuels tenus de faire une déclaration en 2018, 49 n'ont pas clôturé (voire pas entamé) leur déclaration, malgré plusieurs rappels. Ils ont donc été transférés dans la catégorie des collaborateurs spécialisés membres individuels.

3425 membres ont effectué une déclaration détaillée de leur formation continue, 1107 membres collaborateurs d'une entreprise de révision soumise à

la surveillance de l'État ont réalisé une déclaration sommaire. Presque 200 membres n'ont pas pu remplir les exigences requises en matière de formation continue. Au total, 133 avertissements ou blâmes ont été infligés à l'encontre de membres pour formation continue insuffisante.

Concentration du nombre d'entreprises de révision dans la branche de l'audit

Au cours de l'année d'affiliation passée, environ 15 sociétés ont été admises dans l'Association (contre 27 l'année précédente). 25 entreprises membres ont quitté l'Association (contre 37 l'année précédente). Le principal motif de résiliation indiqué est la cessation de l'activité. Dans certains cas isolés, la raison est le non-recours aux services proposés.

Actuellement, l'Association compte 806 entreprises membres disposant de 334 filiales réparties dans toute la Suisse. Les 21 entreprises de révision soumises à la surveillance de l'État sont toutes membres d'EXPERTsuisse. Environ 87% des autres entreprises membres disposent d'un agrément de l'ASR.

Entrée en vigueur de la Recommandation d'audit suisse (RA) 70 «Audit prudentiel» remaniée

La RA 70 est reconnue comme autorégulation par la FINMA et est en vigueur depuis le 1er janvier 2020. La branche de l'audit fournit une contribution importante au bon fonctionnement du marché financier.

Projet relatif à l'image de la profession d'expert fiscal et reconnaissance dans le cadre national des qualifications (CNC)

EXPERTsuisse assure la direction du projet sur mandat de l'organisation responsable des experts fiscaux en vue de définir la nouvelle image de la profession et d'accéder au niveau CNC le plus élevé.

Lancement de l'innovante Tool box «Gestion PME»

Guides, check-lists et outils pratiques permettant de développer sa propre entreprise d'audit et de conseil; les thèmes vont du marketing et personnel aux technologies de l'information, en passant par la gestion de mandats et le contrôle qualité.

Le modèle d'horaire annualisé doit bientôt devenir réalité pour les spécialistes et cadres dirigeants disposant d'une grande autonomie

Sur recommandation de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États, l'alliance réflexion suisse mène des discussions avec le SECO et la plateforme des associations d'employés en vue de la mise en œuvre de cette requête par ordonnance.



alliance
réflexion
suisse

Janvier 2020

Février 2020

Mars 2020

total réalisé plus de 11 700 contrôles ordinaires et plus de 55 000 contrôles restreints. Les membres d'EXPERTsuisse devraient ainsi couvrir la quasi-totalité du marché des contrôles ordinaires et les deux tiers du marché des contrôles restreints.

La Commission d'éthique professionnelle dotée d'un nouveau règlement de procédure

L'élection des membres de la Commission d'éthique professionnelle s'est déroulée lors de l'AG 2019. 7 membres nouveaux ont été élus et 19 ont été ré-élus. Suite au départ de Dominik Spiess, Anne Cheseaux a été désignée vice-présidente.

De plus, un nouveau règlement uniforme de la Commission d'éthique professionnelle a été adopté et mis immédiatement en vigueur. L'instauration d'un mécanisme décisionnel simplifié constitue une nouveauté fondamentale: les cas simples et clairs susceptibles d'être sanctionnés par un avertissement ou un blâme peuvent être transmis à un arbitrage unique. Le dénoncé a néanmoins la possibilité de déposer un recours (interne) auprès d'une Cour composée de trois membres. D'autres nouveautés

portent sur la procédure arbitrale (réservée à l'avenir aux cas plus complexes), la durée de fonction (désormais trois ans) et l'introduction d'une limitation pour la réélection, la renonciation à l'ouverture d'une procédure d'office et l'information du dénonciateur quant à la clôture de la procédure.

Cas pratiques de la Commission d'éthique professionnelle

l'année passée, trois dénonciations ont été soumises à la Commission d'éthique professionnelle. Dans un cas, une décision matérielle a été prise; dans un autre cas, la dénonciation a été retirée. Un cas est encore en cours.

Obligation de confidentialité et obligation de produire les pièces:

la Commission d'éthique professionnelle n'a pas constaté de violation pertinente des règles d'organisation ou d'éthique professionnelle dans le comportement d'une ancienne membre d'un conseil de fondation, qui après son mandat avait demandé un renseignement sur la fondation pour le compte de tiers. Il ne lui a pas non plus été reproché d'avoir refusé de produire les documents, ni d'avoir violé l'obligation de confidentialité.

Obligations de l'exécuteur testamentaire (impartialité, obligation de rendre compte et devoir de diligence):

en l'absence de règles spécifiques reconnues édictées par EXPERTsuisse en matière d'exécution testamentaire, la loi, à savoir le devoir de diligence et de fidélité au sens du droit des mandats, ainsi que les principes, fait foi pour l'évaluation. La Commission d'éthique professionnelle ne vérifie néanmoins pas la gestion générale des mandats, mais uniquement les infractions d'une certaine importance. Suite au retrait de la dénonciation, il n'a pas pu être statué sur la présence ou l'absence de telles infractions.

Décision importante du Tribunal de district de Zurich:

dans le cadre d'une procédure d'exécution, le Tribunal de district de Zurich a désigné la Commission d'éthique professionnelle en tant que «cour d'arbitrage de l'Association» et ses décisions comme «titres de mainlevée définitif». Il est donc plus simple de recouvrer des créances dues par des membres sanctionnés: pour s'opposer au paiement de la peine conventionnelle et/ou des frais de procédure, le remboursement, l'ajournement ou la prescription de la créance doit être prouvé par un acte authentique.

Lancement de www.confidence.swiss, site sur la pertinence de l'audit

Ce site dédié apporte des informations sur les tâches, les compétences et les responsabilités liées à l'audit, à l'appui de faits, notamment sur l'interdisciplinarité de la branche, la gouvernance des entreprises de transport subventionnées et le recours au contrôle restreint.



Lancement de la nouvelle «alliance e-tax suisse»

En collaboration avec d'autres associations et organisations, EXPERTsuisse met en place une alliance en vue d'harmoniser la procédure électronique de taxation fiscale dans toute la Suisse. Objectif: des solutions logicielles efficaces et plus innovantes.

Coopération des associations professionnelles ASCO & EXPERTsuisse:

ASCO, l'association suisse des conseillers en management, et EXPERTsuisse coopèrent au niveau des contenus et de la formation continue. À partir de janvier 2021, le Secrétariat d'ASCO sera transféré au siège d'EXPERTsuisse.

Une branche dynamique

EXPERTsuisse se penche sur certains thèmes suffisamment tôt, les traite sur le plan technique avec professionnalisme et les défend efficacement auprès des politiques, des autorités, de l'économie et des médias. En période d'incertitude, c'est justement très important.

Ci-après, vous apprendrez comment les services triple A (Audit, Assurance et Advisory) créent la confiance, pourquoi le conseil économique est

plus important que jamais et quels seront les défis fiscaux à relever une fois le retour à la normale.

Des services de confiance pour des temps incertains

Certains événements notoires ont révélé des faiblesses et des perceptions faussées dans le système de gouvernance générale. Il y a donc un besoin, d'une part, de procéder à des clarifications en vue d'une interaction correcte entre les acteurs et, d'autre part, de préciser les notions de services de confiance que sont l'audit, l'assurance et l'advisory.

Les gens préfèrent pouvoir planifier et contrôler, mais nous vivons depuis quelques années déjà une époque complexe. Tout le monde s'en est rendu compte, surtout depuis la crise du coronavirus, et composer avec une incertitude accrue a permis de tirer des enseignements importants. La crise du coronavirus montre clairement à quel point l'audit et le conseil économique sont cruciaux pour le fonctionnement des marchés et des économies tout entières.

Outre la révision classique des comptes annuels, de nouveaux thèmes comme la vérification de l'emploi des crédits transitoires, la perception de subventions, les analyses de l'égalité des salaires ou

les rapports sur le développement durable ont gagné en importance. En général, en période de surinformation et d'incertitude, le besoin en services de confiance augmente. Leur pertinence peut être mise en évidence auprès de personnalités politiques et de journalistes, alors que la réputation de la branche de l'audit au sein des différentes parties prenantes se construit dans leur interaction avec les experts-comptables. En notre qualité d'experts-comptables, il convient ici d'agir au quotidien en vue de renforcer cette réputation.

La Maison des services de confiance

La branche de l'audit et du conseil est synonyme de «triple A – Audit, Assurance, Advisory». EXPERTsuisse et ses

membres s'efforcent actuellement de ramener à un dénominateur commun la compréhension et la différenciation de cette palette de services à trois niveaux. L'«expectation gap» en permanence débattu, c'est-à-dire les attentes déformées du grand public en ce qui concerne la prestation d'audit statutaire, doit être supprimé afin que les prestations et les obligations des différents piliers des services de confiance soient mieux présentées.

«La confiance fait avancer», c'est ainsi que la branche des experts-comptables se comprend. La sécurité et la confiance peuvent être créées et, dans une certaine mesure, les entreprises peuvent les acheter. Le premier niveau des prestations d'audit (financial audit) est loin de couvrir toutes les exigences et tous les besoins. Cela permet à la branche

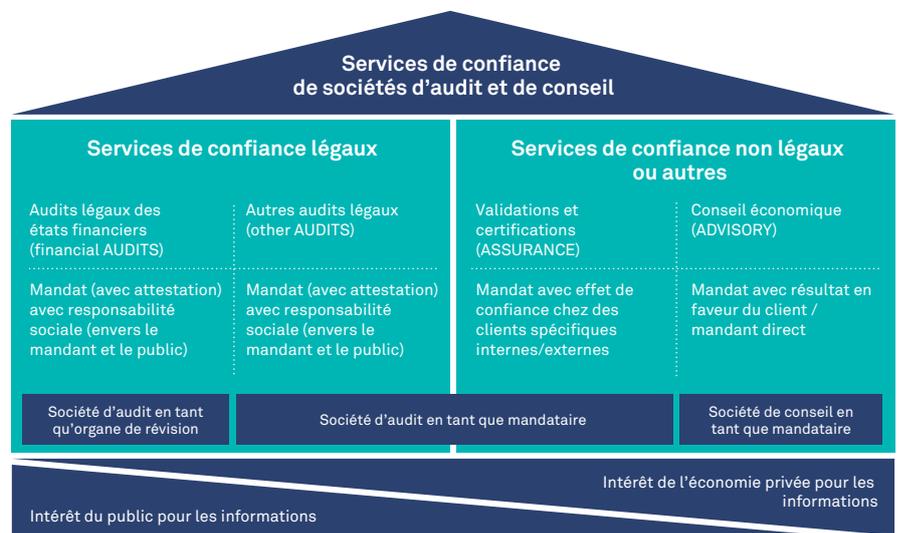


Figure 1: La Maison EXPERTsuisse des services de confiance – Audit, Assurance, Advisory

d'offrir une vaste gamme de prestations supplémentaires, qu'il s'agisse de prestations d'assurance élargies dans le rôle de société d'audit ou de conseil élargi en droit des sociétés et en économie d'entreprise tout au long du cycle de vie d'une entreprise dans le rôle de société de conseil. La «Maison EXPERT-suisse des services de confiance» représentée dans la *figure 1* donne une vue d'ensemble de la logique des services de confiance légaux (audit) et non légaux (assurance et advisory).

Tant qu'il n'existera pas d'unanimité au sein de la branche en ce qui concerne la terminologie exacte et la délimitation des différentes offres, les personnes extérieures ne pourront pas s'orienter dans le maquis des services de confiance réglementaires et de droit privé. Les services de confiance réunissent aussi bien des approches nouvelles, issues du monde des données numériques et de l'intelligence artificielle, que de l'intelligence humaine avancée. Les sociétés d'audit et de conseil établissent des données factuelles solides et permettent ainsi de prendre des décisions responsables et de les mettre en œuvre de manière efficace. La confiance fait avancer – les hommes, l'argent, les produits, les entreprises et les marchés.

Une compréhension globale de la gouvernance est décisive

L'«affaire CarPostal» constitue un bon exemple d'une situation de gouvernance globale. Il incombe en principe au conseil d'administration et à la direction de veiller à ce que les collaborateurs agissent en toute intégrité au sein de l'entreprise. Dans les entreprises qui reçoivent des subventions financées par les deniers publics, le conseil d'administration et la direction doivent donc s'assurer que les dispositions applicables en matière de subvention sont respectées. Dans le domaine des entreprises de transport subventionnées, il incombe en outre à l'Office fédéral des transports (OFT), compétent en la matière, d'effectuer ses propres contrôles pour s'assurer que les subventions ont été perçues à juste titre et sont utilisées aux fins prévues. En effet, du fait de son

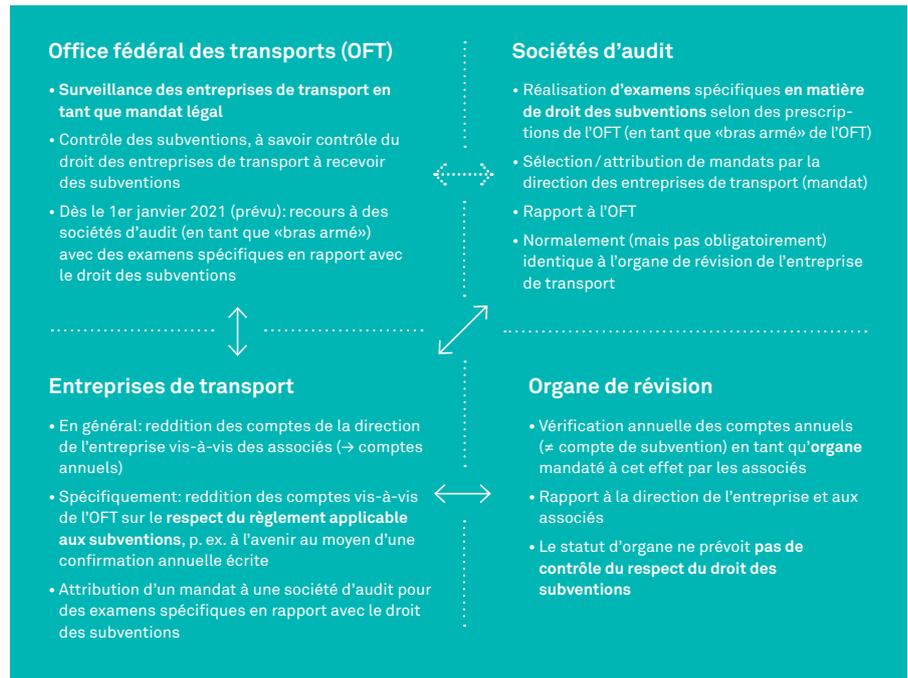


Figure 2: Nouvelle interaction en matière de gouvernance des entreprises de transport subventionnées

statut, l'organe de révision désigné par les propriétaires de l'entreprise n'est pas tenu de contrôler le respect du droit des subventions.

Après éclaircissement des incidents au sein de l'entreprise CarPostal, les premières modifications ont été apportées aux prescriptions légales et les effectifs de l'OFT ont été renforcés. La direction de toute entreprise de transport est désormais tenue de confirmer explicitement chaque année qu'elle respecte les principes du droit des subventions. Dans le cadre d'un contrôle élargi, l'OFT effectuera à l'avenir des audits orientés sur les risques et portant sur les factures des entreprises. En outre, les entreprises de transport qui reçoivent en totalité plus d'un million de francs de subvention seront tenues (à partir de 2021) de se soumettre à un audit annuel spécial portant sur les subventions. Elles devront mandater une société d'audit à cet effet, car l'OFT ne disposera pas de suffisamment de ressources. La *figure 2* résume de façon claire l'interaction complexe entre les différents acteurs.

Mise en lien avec la Maison des services de confiance, cette interaction en matière de gouvernance fait apparaître que

l'organe de révision agit en tant qu'organe choisi, tandis que la société d'audit agit sur la base d'un mandat – chacun ayant des tâches, des compétences et des responsabilités clairement définies. Il importe d'établir cette distinction également dans un cas pratique courant où le prestataire est à la fois l'organe de révision et la société d'audit d'une entreprise de transport.

La mission de la branche de l'audit et du conseil

En substance, les experts-comptables attestent, valident et certifient des informations économiques. Leurs rapports sont estampillés d'un label de qualité, auquel tant les décideurs de l'entreprise que les parties prenantes externes accordent leur confiance. La connaissance de la branche et les informations tirées des audits permettent aux sociétés d'audit et de conseil de proposer aussi des prestations de conseil multidisciplinaires. Les trois points suivants résument la mission de la branche de l'audit et du conseil:

- Répondre au besoin en informations de la part du public: les tiers externes bénéficient d'un accès et d'une garantie à des informations financières,

ce qui contribue aussi à protéger les créanciers.

- Permettre des décisions futures sur la base de faits: valider, attester et certifier des informations, des chiffres et des procédures crée une base valable pour les décideurs afin qu'ils puissent poser des jalons pour l'avenir et évoluer correctement dans un environnement réglementaire en perpétuel changement.
- Créer des perspectives pour les prestataires de services: les sociétés d'audit et de conseil investissent énormément dans l'acquisition de compétences par leurs collaborateurs. Les personnes à haut potentiel deviennent ainsi des personnes à haute performance, et ce pour leur propre secteur et, au cours de leur carrière, souvent aussi pour l'économie, l'administration et la politique.

Conclusion

Les services de confiance que sont l'audit, l'assurance et l'advisory offrent un point de repère et permettent de naviguer en période d'incertitude. La confiance ainsi obtenue fait avancer les marchés, les entreprises et les hommes. La profession se reconnaît donc désormais dans l'affirmation suivante: «La confiance fait avancer». EXPERTsuisse crée des conditions-cadres et transmet des compétences afin que les sociétés d'audit et de conseil continuent à gagner en importance, suscitent la confiance entre les acteurs économiques et contribuent à renforcer la place économique suisse. Engagés et responsables.



Marius Klauser

Directeur et CEO d'EXPERTsuisse,
directeur d'alliance réflexion suisse

L'audit n'a jamais eu une aussi grande importance

Quand les entreprises sont confrontées à des défis existentiels, elles ont besoin de solutions efficaces. Généralement, elles font appel à des conseillers, ce qu'a également révélé la crise du COVID-19. EXPERTsuisse veille donc à préciser le domaine du conseil et à le renforcer par une coopération.

La crise du COVID-19 a suscité un besoin important en conseil économique, que ce soit pour les demandes de crédits transitoires, le chômage partiel ou les réductions de loyer, pour la planification de liquidités et la gestion des coûts, mais aussi pour le développement de modèles d'affaires et pour l'augmentation de la rentabilité. Le conseil économique consiste à organiser, optimiser et développer des éléments spécifiques. Ce, contrairement à l'audit qui, en validant et attestant des faits, transforme les chiffres en données fiables, créant ainsi la transparence et la confiance au sein de l'économie et de la société.

Les entreprises ont recours aux conseillers externes notamment pour bénéficier d'un regard extérieur critique ou pour intégrer des experts, si ceux-ci font défaut ou ne sont pas assez nombreux, et se procurer ainsi du renfort dans leur recherche de solution. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), le fiduciaire remplit une fonction de conseil importante. Passer du conseil fiduciaire au conseil économique est donc plus simple. Il est question ci-après de faire un peu la lumière sur ces notions souvent obscures.

Qu'est-ce que le conseil économique?

Pour définir le conseil économique, il faut commencer par la notion de ser-

vices fiduciaires. En Suisse, il s'agit d'un terme générique englobant les activités des sociétés fiduciaires en matière de contrôle restreint, de conseil fiscal, de comptabilité et de conseil économique. Au sens strict, les services fiduciaires consistent à externaliser des tâches financières permanentes d'une entreprise vers un fiduciaire. Il s'agit entre autres de la comptabilité, de la comptabilité des salaires ou de reportings standard comme le soutien au management dans l'établissement du budget et des comptes annuels. Ce sens strict inclut donc ces tâches financières permanentes, mais pas les tâches organisationnelles uniques liées à des projets. Celles-ci relèvent du conseil économique.

On peut également définir le conseil économique sous l'angle du cycle de vie d'une entreprise. Dans ce contexte, le conseil économique consiste à accompagner sur le plan économique (notamment en matière de finances, de droit fiscal et de droit des sociétés) des entrepreneurs et des entreprises tout au long du cycle de vie (fondation, croissance, consolidation, réorientation, coopération, fusion, succession, assainissement, liquidation, etc.). Ainsi le conseil économique au sens large comprend-il le soutien d'ordre financier lié à des projets (p.ex. projet d'établissement d'un système de controlling), le conseil fiscal, le conseil juridique, ainsi que le conseil aux entreprises (p.ex. digitalisation de processus financiers ou optimisations des achats) et le conseil en gestion (p.ex. développement stratégique). Au sens strict, il peut se concentrer sur le soutien d'ordre financier lié à des projets.

Domaine professionnel EXPERTsuisse Conseil économique / fiduciaire

Le domaine professionnel EXPERTsuisse Conseil économique / fiduciaire se penche sur les questions techniques ne relevant pas des domaines audit / révision (qui sont inclus dans le domaine professionnel Audit), du conseil fiscal (cf. domaine professionnel Fiscalité) ni de l'établissement des comptes (cf. domaine professionnel Présentation des

comptes), mais qui concernent les «services financiers externalisés» (services fiduciaires au sens strict) ou le «soutien d'ordre financier lié à des projets» (conseil économique au sens strict).

Ce domaine professionnel entretient également un lien important avec la Commission transversale Digitalisation, lien que les cas suivants illustrent bien: les processus financiers standard externalisés peuvent être exécutés efficacement grâce à des solutions logicielles constamment améliorées, et pour un conseil en matière de reportings intégrés, adaptés aux PME et destinés au management et au conseil d'administration, outre le savoir en controlling, les connaissances en solutions de business intelligence sont indispensables.

Coopération des associations professionnelles ASCO & EXPERTsuisse

ASCO, l'association suisse des conseillers en management, et EXPERTsuisse, l'association des experts en audit, fiscalité et fiduciaire, ont décidé de collaborer étroitement à l'avenir. Cette collaboration commencera au milieu de 2020 au niveau des contenus et de la formation continue. À partir de janvier 2021, le Secrétariat d'ASCO sera transféré au siège d'EXPERTsuisse, Stauffacher 1 à Zurich. D'autres formes de coopération plus poussées ne sont pas exclues à l'avenir.

Tout le monde s'est rendu compte, au plus tard depuis la crise du coronavirus, que l'économie et la société sont extrêmement complexes et qu'une assurance totale n'existe pas. Il est cependant aussi important de pouvoir «naviguer» en tant qu'entreprise, même en périodes difficiles. Au sein de l'économie suisse, les entreprises bénéficient généralement du soutien des sociétés d'audit et de conseil, lesquelles sont membres de l'ASCO ou d'EXPERTsuisse. Ces deux associations entament justement une coopération étroite, car il est maintenant plus que jamais temps de fournir une contribution commune en vue d'une économie suisse plus forte.

L'innovation avant la tradition

Les deux associations ont une longue histoire, mais l'innovation est à leurs yeux plus importante que la tradition. C'est pourquoi elles s'engagent aussi depuis quatre ans, avec d'autres associations, en faveur d'une modernisation de la loi sur le travail suisse, largement dépassée. La crise du coronavirus n'est pas le premier événement à montrer qu'une base juridique solide doit permettre de travailler avec une plus grande autonomie, entre autres, afin de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Mais les points communs des deux associations dépassent largement les intérêts politiques partagés. Ces associations s'engagent pour la qualité ainsi que l'expertise, et représentent ensemble les professions de la branche suisse de l'audit et du conseil, d'où leurs efforts pour renforcer la promotion de la relève, pour proposer des formations continues permanentes dans le cadre d'un système de qualification en plus des formations professionnelles et pour exploiter des synergies.

Développement des compétences en conseil

La professionnalisation de la transmission de compétences en conseil (grâce à une offre de formation reconnue telle que le CAS et la qualification internationale qu'est le CMC) offrira aux membres des deux associations une base pour permettre notamment aux jeunes professionnels d'intégrer le domaine du conseil dans le cadre d'une structure.

ASCO et EXPERTsuisse visent en commun une innovation dans le conseil tant pour ce qui est de la façon de procéder (nouveaux modèles de conseil et de collaboration) que pour ce qui est des contenus (transformation numérique, digitalisation, analyses de données, robotique, industrie et finance 4.0, etc.). Grâce à ces approches innovantes, ASCO et EXPERTsuisse aident l'économie suisse en des temps incertains (pendant la crise du coronavirus, lors du retour vers une nouvelle «normale» et après) à «naviguer» efficacement sur le plan entrepreneurial.

Les synergies entre ASCO et EXPERTsuisse permettront aux membres des deux associations de proposer des prestations de conseil de haut niveau au sein du réseau. En ces temps de grande incertitude et de transformation numérique, c'est essentiel pour l'économie suisse.

Conclusion

EXPERTsuisse se concentre sur les experts de la branche de l'audit et du conseil, ainsi que leur impact sur l'économie suisse. Le terme d'«expert» ne doit pas être compris comme synonyme de spécialiste, mais comme la profession hautement exigeante de spécialiste ET de généraliste. Des disciplines comme la comptabilité étant toujours plus digitalisées, ce ne sont pas les spécialistes techniques de la comptabilité qui feront le poids par rapport aux machines en constante amélioration, mais les généralistes qui conseillent les PME sur des thèmes comme le «CFO externalisé», les «processus financiers standard externalisés» ou le «reporting intégré de modèle d'affaires». C'est la mission d'EXPERTsuisse et de ses membres de voir là une opportunité, avec bien entendu le soutien apporté par le domaine professionnel Conseil économique / fiduciaire et la coopération avec ASCO.



Thomas Koller

Président du domaine professionnel Conseil économique / fiduciaire d'EXPERTsuisse, expert fiduciaire diplômé, associé et président du conseil d'administration d'OBT

Défis en matière fiscale une fois le retour à la normale

Les conséquences de la pandémie limitent la marge de manœuvre sur le plan de la politique budgétaire. Du point de vue de la politique fiscale en Suisse se pose la question de savoir sur quoi il convient de vraiment mettre l'accent et comment conserver les avantages actuels qu'offrent notre culture et notre système fiscaux dans un environnement en constante mutation.

La pandémie de coronavirus pose des défis considérables aux autorités, aux entreprises et à la population. De nombreux États doivent faire face à un endettement dramatique. En Suisse, le Conseil fédéral s'attend à ce que le déficit budgétaire et les mesures pour surmonter la pandémie de coronavirus coûtent au total plus de 20 milliards de francs. En Allemagne, de façon comparable, le nouvel endettement est estimé à 220 milliards d'euros. Si l'on exclut les mesures d'aide liées au coronavirus, le déficit budgétaire 2020 de la Suisse est évalué à 3,1 milliards de francs, ce principalement parce que, d'une part, les recettes fiscales seront plus faibles en raison de la crise économique et, d'autre part, parce qu'une partie des paiements d'impôts sera reportée à l'année prochaine.

La Suisse sera en mesure d'assumer sans difficulté la hausse du taux d'endettement. Mais la dette ne doit pas être réduite trop rapidement, afin de ne pas entraver encore plus le développement économique. Néanmoins, la marge de manœuvre en matière de politique budgétaire est limitée. Qu'est-ce que cela signifie concrètement dans le contexte national et international?

Nouvelle répartition en raison de l'imposition de l'économie numérique

Sur le plan international, la pression pour dégager des sources de revenus supplémentaires augmente en vue de réduire les déficits des caisses des États et de renforcer les systèmes financiers publics. Dans un tel contexte, le projet très débattu de l'OCDE sur l'«imposition de l'économie numérique» (également appelé BEPS 2.0) se trouve au centre des préoccupations. Le nom du projet peut cependant prêter à confusion, car il s'agit en fait de questions fondamentales concernant la répartition internationale des recettes de l'impôt sur le bénéfice entre les juridictions.

Ces dernières semaines et ces derniers mois ont néanmoins montré à quel point il était difficile de parvenir à un consensus politique. En juin, les États-Unis se sont retirés des discussions en cours, du moins temporairement, et se sont opposés à la proposition de l'OCDE relative aux nouvelles règles d'allocation des bénéfices entre les États. Même si l'OCDE travaille intensément à des propositions concrètes, il n'est pas à exclure que ce retrait signifie l'échec définitif d'une solution multilatérale et que les États (de l'UE) ne réagiront pas en instaurant une taxe unilatérale sur le numérique.

Tandis que le projet BEPS a été un grand succès pour l'OCDE et que plus de 135 États dans le monde entier se sont ainsi engagés à appliquer les principales normes, l'OCDE semble être confrontée à une résistance politique beaucoup plus forte dans ce projet. Dans le cadre du projet BEPS, il s'agissait principalement de redistribuer un substrat fiscal non imposable ou un substrat fiscal de petits États comme la Suisse. Le projet d'imposition de l'économie numérique concerne notamment de grands États comme les États-Unis, pays d'origine de nombreux géants du Web, ce qui rend un consensus politique plus difficile. Peut-on parler d'un début d'abandon général du consensus multilatéral pour plus de solutions unilatérales et d'isolationnisme en matière de fiscalité?

Il est clair que la Suisse, en tant que petite économie ouverte comptant de nombreux sièges d'entreprises R&D, mais disposant d'un petit marché d'utilisateurs de solutions numériques en raison de sa taille, se trouverait face à un défi important si le projet de l'OCDE d'imposition de l'économie numérique était poursuivi et mis en œuvre: inévitablement, un substrat fiscal serait perdu. Il ne s'agirait plus que d'en connaître le montant, lequel dépendrait de la solution retenue.

Réformes fiscales suisses

En Suisse, le financement des réformes fiscales prévues constitue un véritable défi. Avant la crise, un excédent structurel d'un milliard de francs était disponible pour chacune des années 2020 et 2021. Les réformes fiscales discutées au Parlement ont cependant souvent un coût non négligeable et leur montant total dépassait largement l'excédent structurel déjà avant le coronavirus.

La politique fiscale doit encourager la croissance économique à long terme et tous les projets de réforme débattus ne semblent pas suivre cette maxime. Dans ce contexte, il est crucial d'établir les vraies priorités. Dans un environnement de nivellement croissant des taux d'imposition des bénéficiaires entre les pays à fiscalité élevée et ceux à fiscalité attractive comme la Suisse, il importe d'écarter les obstacles fiscaux afin de maintenir l'attractivité du site. Dans ce cadre, nous estimons que la réforme imminente de l'impôt anticipé, la suppression par étapes des droits de timbre et l'élimination de quelques «désagréments fiscaux» sont prioritaires.

EXPERTsuisse lance un code de conduite

Outre un système d'imposition attractif, il est important pour la Suisse d'amener son climat fiscal, réputé pour être bon depuis longtemps, vers l'avenir. Pour une place économique attrayante, une collaboration efficace entre les autorités, les conseillers et les assujettis, ainsi qu'une sécurité juridique et une prévisibilité en matière fiscale ont une importance fondamentale. C'est pour-

qu'un code de conduite a été élaboré il y a à peine 20 ans, lequel fixe les principes et les règles de conduite entre les administrations fiscales, les assujettis et les conseillers fiscaux.

Cet été, une organisation responsable composée de l'Administration fédérale des contributions, la Conférence suisse des impôts et EXPERTsuisse a chargé l'Institut d'économie financière et de droit financier de l'Université de Saint-Gall (IFF) de remanier ce code de conduite. L'administration et EXPERTsuisse se sont engagées à accompagner son élaboration et à garantir à ce qu'il s'impose dans la branche. En période d'incertitude, un rapport constructif et basé sur la confiance mutuelle entre les autorités, les assujettis et leurs conseillers est justement fondamental et constitue un atout essentiel.

alliance e-tax suisse

La pandémie a amené de nombreuses entreprises et administrations à suivre un cours accéléré en digitalisation. Beaucoup de conseillers fiscaux ont dû prendre conscience de l'importance à venir de l'automatisation des processus fiscaux classiques en vue de garantir une efficacité maximum. Le Conseil fédéral, lui aussi, envisage de digitaliser intégralement la procédure fiscale, incluant la suppression de l'obligation de signer les déclarations d'impôt et, dans certains domaines, l'instauration d'une obligation de remise des documents par voie électronique. Nous saluons ces efforts, qui ne vont néanmoins pas assez loin.

Les développements dans le domaine de la digitalisation de la fiscalité constituent l'une des principales préoccupations d'EXPERTsuisse. Dans ce contexte et en collaboration avec d'autres associations et organisations, EXPERTsuisse a fondé l'«alliance e-tax suisse» afin de fournir une contribution active à la digitalisation progressive des procédures fiscales en Suisse. Il s'agit notamment de l'harmonisation purement formelle des divergences cantonales, qui nuisent considérablement à l'efficacité en matière de taxation fiscale au niveau national et qui constituent un obstacle à

l'innovation numérique pour les entreprises du secteur de l'informatique.

Conclusion

Sans aucun doute, la place économique suisse et la branche se trouveront face à des défis de taille, une fois le retour à la normale. En politique économique et budgétaire, la Suisse est cependant extrêmement bien positionnée et parée au mieux pour relever ces défis. La politique fiscale joue un rôle essentiel dans le développement de notre pays. Il s'agit maintenant de continuer sur cette voie avec circonspection et cohérence. EXPERTsuisse, en tant qu'association spécialisée, professionnelle et sectorielle, et les conseillers fiscaux d'EXPERTsuisse sont en mesure d'apporter une contribution essentielle à un développement positif de la politique et pratique fiscales suisses.



Daniel Gentsch

Président du domaine professionnel Fiscalité d'EXPERTsuisse, expert fiscal diplômé, Managing Partner Tax chez EY

Dossiers réglementaires et politiques importants

Dans le cadre de la représentation des intérêts politiques, EXPERTsuisse s'engage activement pour ses quelque 9000 membres individuels et plus de 800 entreprises membres (employant plus de 18 000 collaborateurs). Elle suit les développements politiques et réglementaires, et œuvre pour des conditions optimales dans la branche de l'audit et du conseil, ainsi que pour une place économique suisse forte.

EXPERTsuisse prend donc position sur les questions politico-économiques et législatives de la Confédération et des cantons concernant la branche, et entretient des contacts avec l'administration, la politique et l'économie. Au cours des quatre sessions, des représentants d'EXPERTsuisse échangent avec des parlementaires dans le cadre du Conseil politique (cf. p. 32). Notre Association est membre d'organisa-

tions nationales (p. ex. economiesuisse, Union patronale suisse, alliance réflexion suisse) et internationales (p. ex. Accountancy Europe et International Federation of Accountants). Les dossiers et prises de position politiques ayant une importance particulière en matière de politique professionnelle, sectorielle ou économique sont présentés dans les pages qui suivent.

La pandémie de COVID-19 révèle l'importance de l'audit

La pandémie de cette année a fortement marqué la vie publique, sociale et économique. Dans le cadre du droit de nécessité, différentes mesures importantes de soutien à l'économie ont été prises. EXPERTsuisse les salue, notamment celles des crédits transitoires COVID-19. Pour notre profession, il était aussi important que la recommandation d'EXPERTsuisse et d'autres cercles soit suivie, à savoir que le moratoire de l'obligation d'aviser en cas de surendettement ne vaut pas uniquement pour le CA, mais aussi pour l'organe de révision.

Il convient néanmoins d'envisager avec une grande retenue d'autres interventions dans le système juridique suisse qui a fait ses preuves. Il importe aussi que les crédits transitoires financés par les deniers publics soient utilisés correctement par les bénéficiaires et que les prescriptions y afférentes soient respectées. Notamment si le programme des crédits transitoires était complété sur les plans national et cantonal, il se-

rait recommandé de mettre en place des mécanismes de contrôle concrets concernant le respect des critères d'octroi.

Importance du contrôle restreint en matière de solvabilité et de faillites

En 2019, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite. L'objectif est d'empêcher que les débiteurs fassent un usage abusif de la procédure de faillite, pour s'acquitter de leurs obligations et pratiquer ainsi une concurrence déloyale envers d'autres entreprises. Pour se faire, il faut entre autres améliorer l'applicabilité de l'interdiction pénale d'exercer une activité.

Le message mentionne que le contrôle fournit une contribution préventive importante pour éviter l'obstructionnisme de la faillite. Suite au rapport de 2017 mandaté par le Conseil fédéral auprès de Suter/Ochsner, le SECO a cependant chargé la ZHAW en 2019 de réaliser une étude sur les «Mesures possibles de réduction des coûts de la réglementation

relatifs au contrôle restreint». Différentes actions visant à baisser les coûts y sont recommandées et discutées, dont notamment celle de relever le seuil d'opting-out à 50 collaborateurs. Selon une étude mandatée par EXPERTsuisse en 2020 auprès de l'Institut suisse pour les PME de l'Université de Saint-Gall (Schweizerisches Institut für KMU der Universität St. Gallen), le risque d'insolvabilité et de faillite est nettement plus élevé pour les entreprises sans organe de révision. Rien que pour cette raison, tout relèvement forfaitaire des seuils de révision doit être clairement rejeté. Il conviendrait à la place d'envisager des critères d'opting-out plus adaptés.

Renforcement de la gouvernance générale des entreprises de transport subventionnées

Suite au cas CarPostal, l'Office fédéral des transports (OFT) a adapté l'ensemble de son modèle de surveillance et renforcé les ressources en personnel pour pouvoir assumer les tâches légales. La suppression de l'approbation

formelle des comptes et l'élaboration de nouvelles prescriptions relatives à l'activité d'audit et/ou d'examen de subvention auprès des entreprises de transport figurent au premier plan. Entre-temps, des adaptations nécessaires d'ordonnances ont été décidées.

EXPERTsuisse a mené avec l'OFT des discussions intenses sur les prescriptions et indiqué différents aspects importants dans sa prise de position. Pour des raisons légales et professionnelles, EXPERTsuisse s'oppose à l'inspection possible en tout temps des dossiers d'audit, souhaitée par l'OFT. Des audits-pilotes sont en cours. De plus, EXPERTsuisse est parvenue ces derniers mois à ce que différents milieux aient une meilleure compréhension de la gouvernance globale des entreprises de transport. À ce propos voir page 16.

Approche d'audit LPP et renforcement de la gouvernance générale dans l'intérêt des bénéficiaires

En 2016, la CHS PP a publié des directives sur «L'assurance qualité dans la révision selon la LPP» et défini seule les exigences minimales posées à l'organe de révision. Depuis, des discussions sont en cours avec l'ASR, la CHS PP, des organes cantonaux de surveillance des caisses de retraite et diverses associations dans le but d'améliorer la gouvernance au sein des institutions de prévoyance. EXPERTsuisse rejette le fait que les auditeurs de CP soient soumis de manière générale à la surveillance de l'ASR (y c. aux inspections).

Un durcissement unilatéral non concerté des prescriptions applicables aux sociétés d'audit n'est pas judicieux. Dans le développement de l'approche d'audit LPP, les tâches et les responsabilités des différents acteurs doivent être prises en compte et, en vue de garantir les connaissances nécessaires en audit, des prescriptions quantifiées et adaptées aux défis professionnels doivent être définies en matière de pratiques professionnelles actuelles et de formation continue.

Révision AVS en vue de moderniser la surveillance

Fin 2019, le Conseil fédéral a publié le message relatif à la révision de l'AVS. Le projet vise à moderniser la surveillance de l'AVS, des PC et des APG. D'une part, les organes d'exécution devraient être légalement tenus d'instaurer des instruments de gestion et de contrôle modernes, ainsi que des systèmes d'information stables et sûrs. D'autre part, des dispositions relatives à l'indépendance, l'intégrité et la transparence devraient être inscrites dans la loi, de même que des prescriptions allant très loin en matière de contrôle de qualité et d'exigence concernant la formation continue des auditeurs.

EXPERTsuisse accueille sur le principe positivement ces exigences, tout en étant critique sur certains aspects. Notamment de nouvelles prescriptions légales concernant le contrôle qualité ne sont pas nécessaires, car la Norme suisse de contrôle qualité 1 (NCQ 1) doit déjà être respectée pour les audits selon la NAS. De plus, il conviendrait de réfléchir précisément à quelles prescriptions relatives à la gestion des risques et de la qualité les caisses de compensation AVS doivent être soumises, ainsi qu'aux obligations de contrôle y afférentes.

Approche des auditeurs de PME et épuration du registre ASR

EXPERTsuisse pense que la différenciation entre contrôle ordinaire et contrôle restreint introduite avec le droit de la révision en 2008 a fait ses preuves, en particulier aussi pour ce qui concerne les dispositions en matière d'indépendance. Les exigences et besoins, qui varient selon la taille de l'entreprise et le nombre de parties prenantes, sont pris en compte de manière appropriée par cette subdivision du contrôle en contrôle ordinaire et contrôle restreint.

Cependant, les critères d'agrément en vigueur ne reflètent pas correctement les exigences auxquelles est soumise l'activité à responsabilité des organes de révision. Nous considérons donc comme nécessaire de régler les

exigences en matière de formation, de pratique professionnelle et de formation continue permanente de façon homogène au sein du droit de la surveillance de la révision. Nous pensons qu'il ne serait pas judicieux que des organes de contrôle individuels définissent de façon isolée des exigences applicables aux organes de révision.

Pas d'extension du champ d'application de la LBA aux conseillers

Avec sa révision, la LBA inclut désormais des activités de conseil supplémentaires dans son champ d'application. Les conseillers doivent en effet observer différents devoirs de diligence (obligation de vérifier l'identité, d'établir des documents et de communiquer, etc.) en lien avec les sociétés de domicile ou de trusts.

EXPERTsuisse estime que les activités de conseil «pures» soumises à la LBA (ne nécessitant pas de préparation spécifique) vont trop loin. Un simple conseil en matière de création, gestion, administration, achat et vente de sociétés en tenant compte des sociétés de domicile ou des trusts tombe déjà sous le coup de cette proposition de révision et entraînerait différents devoirs de diligence. Un «simple» conseil par téléphone ne serait ainsi plus possible à l'avenir sans déroger à ces devoirs de diligence. En outre, les conseillers qui permettent le «blanchiment» d'argent d'origine «criminelle» ou la soustraction à l'impôt sont déjà passibles d'une peine. Pour ces raisons, EXPERTsuisse estime l'extension prévue du champ d'application de la LBA aux conseillers comme excessive et la rejette.

Opportunité manquée lors de la révision du droit de la société anonyme

La phase d'élimination des divergences a pu être clôturée cet été. Les deux conseils se sont mis d'accord pour reprendre presque telles quelles les dispositions de l'ORAb dans la loi lors de la mise en œuvre de l'initiative Minder. Quant à la parité hommes-femmes, elle doit atteindre 30% au sein des conseils

d'administration et 20 % au sein des directions respectivement dans les cinq et dix années suivant l'entrée en vigueur. Il n'y a en outre pas de sanction, c'est le principe «comply or explain» («appliquer ou expliquer») qui s'applique. En ce qui concerne la création d'entreprises, l'exigence de la forme authentique doit être maintenue. La création facilitée d'entreprises prévue dans le projet n'a pas su s'imposer.

Les discussions en cours depuis des années sur le transfert des dispositions de l'ORAB dans le droit de la société anonyme, ainsi que la lutte autour de l'initiative «Entreprises responsables» ont inutilement compliqué et augmenté le travail de révision du droit de la société anonyme. EXPERTsuisse s'est engagée avec succès pour que l'introduction d'une marge de fluctuation du capital n'entraîne pas de désavantages fiscaux (chiffres nets, c.-à-d. les droits sont dus une seule fois). Grâce à EXPERTsuisse, un durcissement de l'art. 725b, al. 4, P-CO a pu être évité, article selon lequel, en cas de surendettement, le juge peut ne pas être avisé seulement si, en cas de postpositions, l'assainissement paraît possible. Cependant, la réglementation équitable concernant la responsabilité des entreprises de révision proposée par le Conseil fédéral a été finalement biffée du projet, ce qui est très regrettable.

Empêcher l'initiative «Entreprises responsables» nocive sur le plan économique

Avec l'initiative pour des multinationales responsables (IMR), les groupes suisses devraient respecter les normes environnementales et les droits de l'homme aussi à l'étranger. Parmi les exigences contestées, il faut citer la surveillance par les groupes suisses de leurs fournisseurs et clients, et la responsabilité directe des entreprises en Suisse en cas d'actes répréhensibles de leurs filiales étrangères.

Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, le Conseil national et le Conseil des États ont chacun remis un contre-projet indirect. Après de longues tergiversations, le Parlement a retenu la

proposition du Conseil des États à la fin de la session d'été 2020, laquelle prévoit un rapport annuel sur le respect des normes environnementales et des droits de l'homme.

EXPERTsuisse accueille favorablement cette décision de poursuivre une approche de concertation internationale en vue d'un compromis, au lieu de miser sur une solution nocive sur le plan économique et allant plus loin que les usages internationaux, comme le propose l'IMR. Deux sujets sont particulièrement sensibles: les devoirs de diligence généraux relatifs au comportement en affaires des fournisseurs étrangers et le renversement du fardeau de la preuve associé à la responsabilité directe des entreprises suisses, laquelle est invocable en justice selon le droit suisse, pour les filiales indépendantes à l'étranger. Le peuple votera sur l'IMR le 29 novembre 2020.

Harmonisation des procédures électroniques de déclarations d'impôt

La loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts devrait permettre de remettre toutes les données à l'AFC par voie électronique. De plus, pour les impôts directs (impôt sur le revenu et impôt sur le bénéfice) prélevés par les cantons, les procédures électroniques devraient aussi être simplifiées, grâce à la fin de l'obligation de la signature manuscrite. Néanmoins, l'art. 71, al. 3 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID), lequel prévoit des formulaires uniformes de déclarations d'impôt, devrait être biffé.

Dans le cadre de la consultation, EXPERTsuisse s'est exprimée en faveur de la révision de la loi, tout en rejetant la suppression de cet article. Cette harmonisation formelle et administrative des formulaires est justement d'une nécessité urgente, car elle encourage des innovations accrues en solutions informatiques, augmente l'efficacité de la taxation fiscale et fait passer à l'ère numérique l'interaction efficace entre les assujettis, les conseillers fiscaux et

les autorités fiscales. Dans ce contexte, EXPERTsuisse a créé l'alliance e-tax suisse.

Plus d'informations sur www.alliance-e-tax-suisse.ch

Un monde du travail moderne nécessite une loi sur le travail modernisée en certains points

La loi sur le travail a surtout été conçue pour des activités industrielles avec des postes et horaires de travail fixes et n'est plus adaptée à notre époque. Il est évident que quiconque souhaite aujourd'hui travailler de manière orientée vers le client, mobile et flexible se trouve rapidement en conflit avec la loi suisse sur le travail, qui remonte à plus de 50 ans. Le modèle spécial d'horaire annualisé demandé par l'initiative parlementaire Graber (16.414) devrait offrir aux dirigeants et spécialistes (15 % des employés en Suisse) la possibilité d'organiser leur travail journalier de manière plus flexible et de répartir plus librement leur temps de travail, sans devoir travailler davantage sur l'ensemble de l'année. Il s'agit de concevoir des conditions juridiques de travail qui prennent en compte les exigences actuelles et n'enfreignent pas l'innovation.

EXPERTsuisse et les autres partenaires d'alliance réflexion suisse soutiennent une modernisation ponctuelle du droit du travail, qui offrirait ainsi une base juridique solide aux nouvelles formes de travail largement répandues et en pratique depuis longtemps, et permettrait de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Maintenant qu'il est confirmé que l'initiative ne concernerait que 15 % des salariés, lesquels pourraient utiliser le modèle spécial d'horaire annualisé proposé, il serait judicieux que les partenaires sociaux concernés (la plateforme pour une politique des employés et l'alliance réflexion suisse) se concertent pour emprunter au plus vite les voies possibles de mise en œuvre de l'initiative.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.alliance-reflexion-suisse.ch

Congrès annuels

Audit - fiscalité - fiduciaire

Congrès annuel d'EXPERTsuisse 2021

28.09.2021, Kurssaal Berne



Des représentants de l'économie, de l'administration et de la politique exposent les principales évolutions qui concernent les experts-comptables, les experts fiscaux et les experts fiduciaires et en débattent.

Congrès d'audit d'EXPERTsuisse 2021

23.06.2021, Schweizerhof Berne



Dans le cadre de conférences, le Congrès d'audit annuel examine les différentes facettes d'un thème actuel. Lors des tables rondes organisées à la suite de ces conférences, des experts issus des milieux économiques, scientifiques et pratiques exposent leurs points de vue et s'entretiennent sur les futurs développements possibles et sur leurs impacts sur la branche.

Congrès fiscal d'EXPERTsuisse 2021

03.11.2021, Schweizerhof Berne



Le Congrès fiscal présente les toutes dernières évolutions du point de vue de l'administration, de la théorie et de la pratique: prenez part à un échange d'idées entre tous les cercles intéressés par l'évolution du droit fiscal suisse.

Congrès fiduciaire d'EXPERTsuisse 2021

18.05.2021, Schweizerhof Berne



Le Congrès fiduciaire est l'occasion d'un échange informel au sein de la branche fiduciaire: le dialogue professionnel comprend des conférences et des tables rondes sur des sujets d'actualité tirés du quotidien du conseil fiduciaire classique et sur d'importants thèmes du futur.

Précision: à partir de 2021, tous les congrès bénéficieront d'une interprétation simultanée en français et auront lieu à Berne.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les offres de formation continue sur www.expertsuisse.ch/fr-ch/offre-complete-de-formation-continue

Sélection de publications



Manuels suisses d'audit (MSA)

Tome «Tenue de la comptabilité et présentation des comptes»

Tome «Contrôle ordinaire»

Tome «Contrôle restreint»

Tome «Missions d'assurance et services connexes»



Tome «Services financiers, prévoyance professionnelle et administrations publiques»



Évaluation de PME suisses

Série de publications tome 190.
Éd. EXPERTsuisse

L'évaluation d'entreprises: la discipline reine de l'économie d'entreprise avec l'accent mis sur les PME



EXPERT FOCUS

La revue suisse pour l'audit, la fiscalité, la comptabilité et le conseil économique

Vos guides mobiles et canaux d'information toujours à jour:



Application
EXPERT FOCUS



Application
EXPERTsuisse



EXPERT INFO

Newsletter clients personnalisable pour les entreprises membres d'EXPERTsuisse

Almanach fiduciaire 2020

L'ouvrage de référence pour la pratique des entreprises et fiduciaires, récapitulant les principaux indicateurs de la branche en Suisse



Découvrez des offres supplémentaires sur www.expertsuisse.ch/fr-ch/boutique-en-ligne





EXPERTsuisse contribue considérablement à l'évolution de la formation professionnelle suisse

En matière de formation professionnelle, les compétences, autrement dit les aptitudes effectives, devraient servir de valeur de référence. Les différentes initiatives de formation menées par EXPERTsuisse ouvrent donc la voie. Ici quelques réflexions à ce propos de Marius Klauser, directeur et CEO d'EXPERTsuisse.

Quatre diplômes fédéraux servent de sésame pour devenir expert membre individuel d'EXPERTsuisse. Les formations et examens correspondants d'expert en audit, fiscalité, fiduciaire, ainsi qu'en finance et controlling sont la référence ultime en formation professionnelle supérieure en Suisse. À l'exception des experts fiscaux, ces diplômes sont actuellement les seuls en Suisse se trouvant au niveau 8, le plus élevé dans le cadre national des qualifications (CNC), lequel est compatible avec le cadre européen des certifications (CEC).

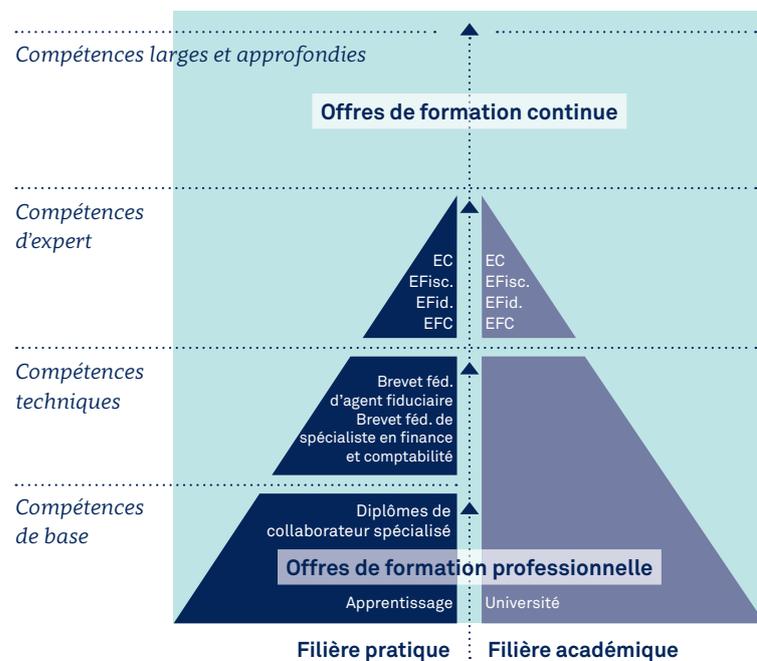
L'organisation responsable des examens professionnels supérieurs d'expert fiscal a donc lancé l'important projet qui vise à obtenir le niveau 8 pour ce quatrième diplôme d'expert. Elle a chargé EXPERTsuisse de la direction du projet. L'objectif de celui-ci est d'analyser et de développer l'image de la profession des experts fiscaux d'aujourd'hui et de demain, et par déduction, de définir leurs compétences. Celles-ci serviront ensuite de base pour la classification CNC.

EXPERTsuisse avait déjà à l'époque mené avec succès le projet de classifi-

cation CNC du diplôme d'expert-comptable. Il s'agit maintenant de développer le règlement d'examen et d'accorder une importance élevée à l'orientation vers les compétences dans le système d'exa-

men, mais aussi naturellement dans le système de formation professionnelle en amont. Un projet est en cours, en concertation avec les employeurs pertinents de la branche de l'audit et du

La voie menant au diplôme d'expert et plus loin



EC: expert-comptable diplômé
EFisc.: expert fiscal diplômé
EFid.: expert fiduciaire diplômé
EFC: expert en finance et en controlling

Top 10 parmi les plus de 100 diplômes et examens professionnels (selon le nombre de diplômés)

- | | |
|--|--|
| 1. Expert-comptable | 6. Administrateur de biens immobiliers |
| 2. Chef de vente | 7. Chef de marketing |
| 3. Expert en finance et en controlling | 8. Expert fiscal |
| 4. Masseur médical avec brevet fédéral | 9. Directeur des travaux du bâtiment |
| 5. Expert fiduciaire | 10. Analyste financier et gestionnaire de fortunes |

conseil. La spécificité du système de formation duale se révèle aussi à travers ce processus participatif.

Les développements susmentionnés sont compatibles avec la stratégie de formation d'EXPERTsuisse, voire en sont les initiatives correspondantes. Cette stratégie ne comprend pas uniquement les réflexions sur la pyramide de la formation (cf. illustration), mais aussi celles sur les offres de formation continue destinées à la profession. Les piliers stratégiques suivants sont en ce point prometteurs:

1. Approche EXPERTsuisse axée sur les compétences:

L'orientation sur les compétences repose sur la formule EXPERTsuisse du «Return on Education» (RoEd). **RoEd = ([compétences acquises] + [signalisation des compétences]) / ([coûts directs de la formation] + [coûts indirects du temps investi])**

2. Approche EXPERTsuisse «mixte de méthodes»:

Pour passer de la pure théorie à la pratique (= compétences), un mélange de méthodes didactiques est nécessaire pour préparer, effectuer et retravailler une formation. Ceci est particulièrement vrai, dans la mesure où le principal levier pour optimiser le RoEd est justement de réduire au minimum le temps.

3. Approche EXPERTsuisse «combinaison d'événements»:

Les manifestations de formation peuvent avoir lieu en présentiel (avec une interaction accrue), purement en ligne (apprentissage tiré de la situation du coronavirus) ou sous forme hybride. EXPERTsuisse dispose de tout cela, y compris de la distinction réglementaire entre formation prise en compte et auto-apprentissage en ligne au sein des Directives concernant la formation continue.

«Le renforcement des compétences est le moyen le plus efficace d'assurer l'avenir.»

Marius Klauser
Directeur et CEO d'EXPERTsuisse

Comment être sûr quand rien n'est sûr? Grâce à l'expérimentation!

Charles Darwin a dit un jour à peu près ces mots: «Seuls les imbéciles n'expérimentent rien!». Il faut donc abandonner les notions de prévisibilité et de contrôle complets. Cela vaut aussi bien pour chacun d'entre nous que pour les équipes et les organisations. Ces concepts de gestion d'entreprise appartiennent au siècle dernier et doivent être remplacés par l'expérimentation et l'optimisation permanentes, c'est-à-dire par des notions adaptées à notre époque complexe.

Le moyen le plus efficace de créer de la nouveauté est de permettre aux collaborateurs de parvenir en toute autonomie à des résultats tangibles dans leur domaine de compétences. Cela demande de l'audace et une aptitude à instaurer une confiance mutuelle. Et tout com-

mence par soi-même: c'est seulement si l'on a confiance en soi et que l'on sait faire preuve d'autodiscipline, que l'on est capable de gérer d'autres personnes voire des équipes, des projets et des entreprises dans leur intégralité, et ainsi de remporter des succès et de créer la confiance.

Cela semble plus facile à dire qu'à faire. En effet, les entreprises sont elles-mêmes des systèmes complexes et se cabrent donc contre la simplification et le contrôle. C'est pourquoi il ne faut généralement pas réduire la complexité, mais l'exploiter; par exemple, dans le cadre de processus de solution participatifs, lors desquels on utilise sciemment la diversité, donc la complexité. En même temps, la complexité constitue

aussi l'un des moteurs les plus puissants chez les personnes et au sein des entreprises conscientes de l'incertitude. Être capable d'agir s'apparente de plus en plus à une question d'aptitude à accepter l'imprévisible.

L'expérimentation et l'optimisation constantes permettent et nécessitent d'entretenir une culture constructive de l'erreur, et au lieu de rejeter la faute sur les autres ou sur les conditions-cadres, plutôt de porter un regard positif sur l'avenir, avec la volonté de constamment s'améliorer. Ainsi peut-on pas à pas et avec précaution aborder les grands changements et les succès, et par conséquent avancer avec assurance, même en temps incertains.

Soutien dans la transformation numérique

Avec EXPERTsuisse abiliCor, les forums sur la digitalisation de cet automne et la Tool box Gestion PME, EXPERTsuisse met à la disposition de ses entreprises membres des plates-formes de connaissances et des outils de travail efficaces en vue de leur transformation numérique.

La dynamique de la digitalisation change non seulement les processus commerciaux, mais aussi les modèles d'affaires. La branche de l'audit et du conseil mise au défi doit s'adapter à la nouvelle réalité, et ce, dans tous les domaines. EXPERTsuisse traite de manière systématique les thèmes pour le développement de la branche et de la profession. C'est le seul moyen de se constituer un savoir sur le numérique ainsi qu'un bagage utile pour un avenir couronné de succès. Trois mesures de soutien méritent d'être soulignées:

Coaching de transformation avec EXPERTsuisse abiliCor

En collaboration avec abiliCor, une entreprise spinn-off de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest (Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW), une méthode de soutien à la transformation numérique des entreprises du secteur fiduciaire a été élaborée. Après une analyse approfondie, le processus de transformation est planifié et mis en œuvre de façon ciblée. Les entreprises membres participantes bénéficient non seulement de l'expérience d'autres entreprises connaissant une situation semblable, mais aussi d'un conseil personnalisé et adapté à leurs besoins (développement de l'activité et de l'entreprise, orientation collaborateurs et clients) dans un cadre clairement défini.

Pour de plus amples informations sur l'offre EXPERTsuisse abiliCor, rendez-vous sur www.expertsuisse.ch/fr-ch/abilicor

Forums thématiques sur la digitalisation

La digitalisation dans le secteur fiduciaire bat son plein. EXPERTsuisse propose désormais une série de manifestations à Lausanne, Berne et Zurich, lors desquelles des solutions possibles dans le contexte actuel sont présentées. C'est pourquoi le premier forum est consacré au thème de l'audit et de l'analyse de données, et examine les possibilités et les fonctions des outils en la matière. Le deuxième forum traite du système de gestion documentaire et de l'échange de données clients. Le troisième forum explique le fonctionnement des systèmes CRM (saisie de prestations, gestion de mandats et décompte) et les possibilités d'intégration à d'autres systèmes. L'objectif est que les fiduciaires découvrent les moyens techniques et acquièrent rapidement une expérience précieuse. Un «speed dating» avec les prestataires de logiciels s'avérera aussi utile.

Le plus simple est de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante: www.expertsuisse.ch/fr-ch/forum-sur-la-digitalisation

Tool box Gestion PME

Avec la Tool box Gestion PME, EXPERTsuisse souhaite partager avec ses membres des réflexions, des outils pratiques ainsi que des conseils et astuces dans différentes thématiques, qui peuvent être utiles pour le développement et la viabilité de l'entreprise. Cette tool box se concentre sur les domaines

suivants: marketing et acquisition de clients, gestion du personnel et fidélisation des collaborateurs, gestion de mandats et fidélisation des clients, contrôle qualité et technologies de l'information. Les contenus de la tool box ont pour certains fait l'objet de recherches de la part de partenaires d'EXPERTsuisse, qui les ont ensuite élaborés en se basant sur les expériences qu'ils ont faites dans la pratique.

La Tool box Gestion PME apporte une aide dans l'activité quotidienne grâce aux documents, check-lists et outils pratiques disponibles sur www.expertsuisse.ch/fr-ch/tool-box-gestion-pme

Agilité et diversité, tels sont les maîtres-mots d'EXPERTsuisse

EXPERTsuisse est une association sectorielle, spécialisée et professionnelle. Tandis que le système de milice effectue le travail régional et technique, une équipe d'une quarantaine de collaborateurs est responsable des services (chiffre d'affaires de CHF 20 mio.). Cette équipe opérationnelle se caractérise par son agilité et une diversité voulue de compétences, âge et sexe. L'interaction fondée sur les rôles et compétences accroît les avantages pour nos partenaires.

En outre, on compte de nombreux organes spécialisés et organes de direction. Les objets de vote sont établis et les décisions de principe sont prises lors de l'AG de l'association faitière. Le Comité sert de plateforme d'intégration réunissant les perspectives des domaines professionnels, des ordres et des entreprises membres. Le Bureau du Comité est responsable de la direction stratégique d'EXPERTsuisse. La SA est entièrement détenue par l'association EXPERTsuisse.

Les domaines professionnels comptent différentes commissions dans lesquelles les membres du système de milice traitent des thèmes techniques. Chaque président de domaine professionnel est aussi président du comité

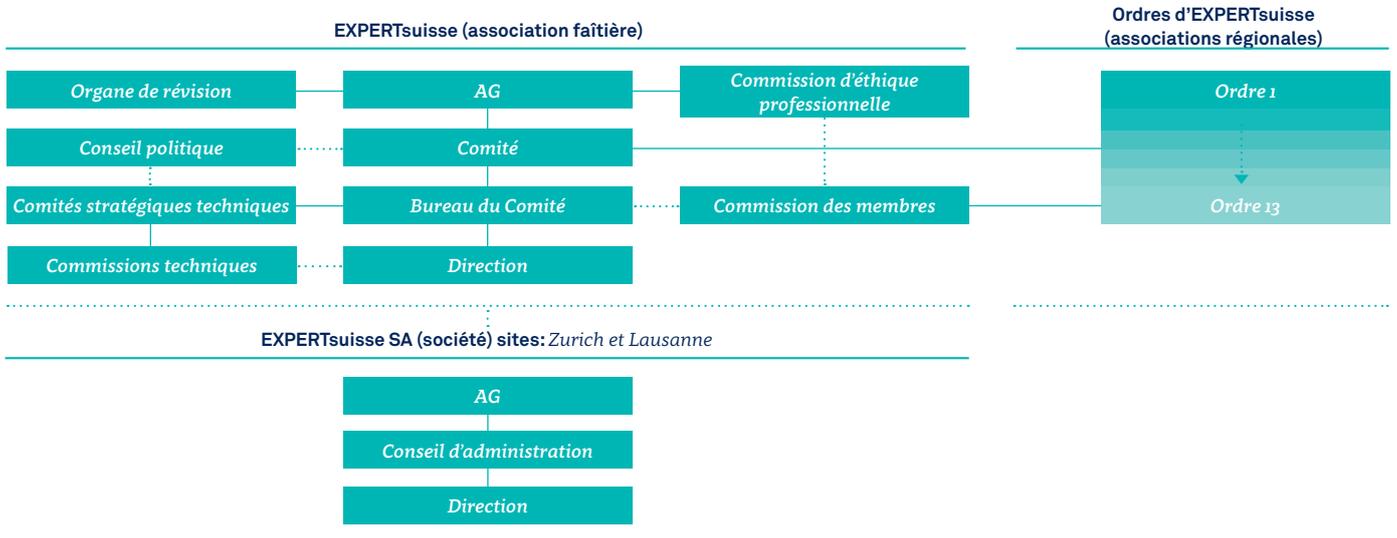
stratégique technique correspondant, au sein duquel des thèmes relatifs à la politique du secteur et de la profession sont préparés par le Conseil politique en vue de la représentation des intérêts.

La Commission des membres (responsable des admissions et des change-

ments de statut des membres) et la Commission d'éthique professionnelle (responsable du traitement des infractions aux Règles d'organisation et d'éthique professionnelle) sont des composantes importantes de la gouvernance générale d'EXPERTsuisse.



L'équipe d'EXPERTsuisse: Plus de 75% de femmes, environ 50% d'emplois partiels, mélange de générations.



Engagés et responsables – les organes d'EXPERTsuisse

Comité

Président

Ritter Peter

Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

Membres

Buchmann René

Caneda José

Chapuis Benjamin

Ettlin Erich

Faoro Bruno
(jusqu'au 08.09.2020)

Fawer Patrick
(jusqu'au 24.08.2020)

Gantenbein Susanne

Gentsch Daniel

Iglesias Nelly

Inderbilen Stefan
(désigné dès le 24.08.2020)

Klauser Marius
(Secrétaire)

Koller Thomas

Lüthi Marianne

Mattig Claudia

Meier Claudia

Moro Claudio

Moser Camille

Nay Martin

Pfäffli Werner

Pfister Stefan

Prosperi Sandro

Rickert Philipp

Riedi Andreas

Rösch-Rütsche Stefan

Rouiller Martine

Saul Roger

Savoia Reto

Schiesser Werner

Siegrist Gerhard

Städeli Karin
(désignée dès le 08.09.2020)

Staubli Andreas

Stirnimann Sonja

Szegedi Karine

Tinguely André

Vocat Vincent

Wassmer Jean-Luc

Züger Thomas

Bureau du Comité

Président

Ritter Peter

Vice-présidents

Boivin Denis

Romer Thomas

Membres

Klauser Marius
(Secrétaire)

Mattig Claudia

Pfister Stefan

Conseil d'administration

Président

Ritter Peter

Vice-président

Boivin Denis

Romer Thomas

Membres

Klauser Marius

Mattig Claudia

Pfister Stefan

Direction

Directeur

Klauser Marius

Vice-directrice

Giacomuzzi Karin

Membres

Ceresola Sergio

Kleibold Thorsten

Vonlanthen Michael

Commission des membres

Chapuis Benjamin

Faoro Bruno
(jusqu'au 08.09.2020)

Fawer Patrick
(jusqu'au 24.08.2020)

Gantenbein Susanne

Inderbilen Stefan
(désigné dès le 24.08.2020)

Mattig Claudia

Meier Claudia

Moser Camille

Prosperi Sandro

Riedi Andreas

Rouiller Martine

Siegrist Gerhard

Städeli Karin
(désignée dès le 08.09.2020)

Tinguely André

Wassmer Jean-Luc

Commission d'éthique

Président

Pfyffer Hans-Ulrich

Vice-présidents

Cheseaux-Burkhalter Anne

Membres

Boy Christophe

Brügger Pascal

De Stefani Fabrizio

Dévaud Tiffany

Dolensky Christoph

Ferrari Giuseppe

Fey Manfred

Gaudin Raphael

Generali Gianluca
(Secrétaire juridique)

Godet Philippe

Heidegger Moritz

Hürsch Marco

Imboden Mischa

Kellenberger Marinette

Kirchschläger Caroline
(Secrétaire juridique)

Knecht Jörg

Koch Bernadette

Lanfranchi Orlando

Laville Serge

Magnollay Florian

Schäfer Achim

Schönenberger Roger

Steiner Hans Jürg

Stern Marc

Stöckli Hansjörg

Wenger Willy

Wepfer Martin
(Secrétaire juridique)

Conseil politique

Politiciens

Aeschi Thomas

Bellaiche Judith

Ettlin Erich

Feller Olivier

Schmid Martin

Schwander Pirmin

Walti Beat

Représentants d'EXPERTsuisse

Ceresola Sergio
Secrétaire Public Affairs

Ettlin Erich
Responsable Public Affairs

Klauser Marius
Directeur d'EXPERTsuisse

Ritter Peter
Président d'EXPERTsuisse

Domaine professionnel Audit industrie / commerce / services

Comité stratégique technique Audit

Président

Nay Martin

Membres

Astolfi Alex

Klauser Marius

Kleibold Thorsten
(Secrétaire)

Marty Lukas

Miolo Alessandro

Pfister Stefan
(jusqu'au 11.12.2019)

Ritter Peter

Schacher Patrick

Schaub André

Zanolari Gianmarco

Commission technique Audit

Président

Fawer Patrick
(jusqu'au 31.12.19)

Ketterer Daniel
(désigné dès le 01.01.2020)

Membres

Berbalk Michaela
(Secrétaire, dès le 10.12.2019)

Darbellay Yves

Gwerder Ruth

Haas Susanne

Jeger Matthias
(jusqu'au 30.06.2020)

Michel Christoph

Nay Martin

Pabst Patrizia
(Secrétaire)

Schaad Martin

Steiner Andreas

Zahno Marie-Blanche

Sous-commission technique

Contrôle restreint

Président

Schacher Patrick

Membres

Annen Michael
(jusqu'au 19.11.2019)

Arnet Marc

Gisler Hanspeter

Jacquat Vincent
(dès le 28.01.2020)

Matter Urs

Rohrer Claude

Schmidheiny Urs

Sous-commission technique Secteur public

Président

Zanolari Gianmarco

Membres

Aebersold Andreas

Billeter Martin

Bruder Jörg

Herzog Michael

Huissoud Michel

Markwalder-Moser Iris

Moro Claudio

Schärer Thomas
(Secrétaire)

Schwab-Gatschet Andreas

Sous-commission technique Informatique

Président

Küng Daniel

Membres

Bitterli Peter R.

Cejka Alex

Hamberger Bernhard

Lacambra Nathalie

Pistalu Teodor A.

Schweitzer Raffael

Domaine professionnel Audit marché financier

Comité stratégique technique Marché financier

Président

Romer Thomas

Membres

Dormann Hieronymus T. (jusqu'au 31.12.2019)

Gmür Bruno

Imoberdorf Armin (dès le 01.01.2020)

Keller Astrid (jusqu'au 31.12.2019)

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (Secrétaire)

Rickert Philipp

Ritter Peter

Schönenberger Sandro

Schunk Markus (dès le 01.01.2020)

Schwaller Patrick

Wohlhauser Edgar

Commission technique Audit bancaire

Président

Gmür Bruno

Membres

Bartelt Beatrice (jusqu'au 16.10.2019)

Bochud Philippe

Duss Rolf

Gauderon Olivier

Liechti Patrick

Müller Didier

Rey Dominique (Secrétaire spécialiste, dès le 01.10.2019)

Rüttimann Dominik

Scheuner Rolf

Schönenberger Sandro

Valenti Marco

Commission technique Placements collectifs de capitaux

Président(e)

Keller Astrid (jusqu'au 31.12.2019)

Schunk Markus (dès le 01.01.2020)

Membres

Frei Sandor

Müller Stefan (dès le 10.12.2019)

Pajer Daniel

Pesek Jakob (Secrétaire)

Straub Franco Andreas

Terranova Simona

Wirth Thomas

Commission technique Assurances

Président

Dormann Hieronymus T. (jusqu'au 31.12.2019)

Imoberdorf Armin (dès le 01.01.2020)

Membres

Gerber Christof Rudolf

Schaller Patrik

Strozzi Enrico

Sous-commission technique AVS

Président

Gerber Christof Rudolf

Membres

Bamert Albert

Derenne Ludovic (désigné dès le 01.09.2020)

Frey Raymond

König Patrick (jusqu'au 19.05.2020)

Kronenberg Markus

Pignat David (jusqu'au 19.05.2020)

Schaller Olivier

Traber Stefan

von Gunten Miriam

Sous-commission technique LPP

Président

Schaller Patrik

Membres

Meier Erich

Pittet Christophe

Purtschert Bruno

Sommer Johann

Thut Andreas

Sous-commission technique Assurance maladie

Président

Strozzi Enrico

Membres

Bertola Ennio (dès le 01.06.2020)

Marin Antonio

Marti Angela (Secrétaire)

Schenkel Markus (jusqu'au 30.04.2020)

Schmid Marco

Wicki Jean-Marc (dès le 13.12.2019)

Windhör Oliver (jusqu'au 13.12.2019)

Sous-commission technique Assurance de personnes et de choses

Président

Dormann Hieronymus T. (jusqu'au 31.12.2019)

Imoberdorf Armin (dès le 01.01.2020)

Membres

Gyr Yves

Kocher Frédéric

Stämpfli Michael

Windhör Oliver

Wipf Denise

Domaine professionnel Fiscalité

Comité stratégique technique Fiscalité

Président

Gentsch Daniel

Membres

Boivin Denis

Gerber Reto (dès le 01.04.2020)

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (Secrétaire)

Kuhn Stefan (dès le 01.04.2020)

Ritter Peter

Wirth Dieter (dès le 01.04.2020)

Commission technique Fiscalité

Président

Gentsch Daniel

Membres

Bianchi Massimo

Boivin Denis (dès le 12.03.2020)

Brülisauer Peter

Bucher Livio (Secrétaire)

Eisenring Peter

Ettlin Erich

Glauser Pierre-Marie

Greter Marco

Hinny Pascal

Küttel Remo

Lissi Alberto

Matteotti René

Oesterhelt Stefan (dès le 12.03.2020)

Riedweg Peter

Sansonetti Pietro

Schreiber Susanne

Teuscher Hannes

Uebelhart Peter

Wirth Dieter

Sous-commission technique TVA

Président

Suter Benno

Membres

Baumgartner Ivo P.

Blum Béatrice

Bopp Mathias

Clavadetscher Diego

Gut Ivo

Homberger Gut Isabelle

Hubacher-Lanarès Claire (dès le 08.05.2020)

Jaun Roger (jusqu'au 25.03.2020)

Jenni Makedon

Leutenegger Willi (jusqu'au 31.12.2019)

Metzger Markus

Patt Thomas

Pittet Jacques

Reck Tim

Schluckebier Regine

Domaine professionnel Conseil économique / fiduciaire

Comité stratégique technique Conseil économique / fiduciaire

Président

Koller Thomas

Membres

Klauser Marius

Kleibold Thorsten (Secrétaire)

Lindegger Patrick (jusqu'au 10.12.2019)

Lüthi Marianne

Mattig Claudia

Ritter Peter

Roth Mark (dès le 01.01.2020)

Spreiter Hans-Jürg

Domaine professionnel Comptabilité / présentation des comptes

Commission technique Présentation des comptes

Président

Buchmann René

Membres

Baumberger Bastian

Bieri Beatrice (Secrétaire spécialiste)

Haag Stefan

Haas Christian

Krügel René

Kusche Nadine

Lindegger Patrick (jusqu'au 18.06.2019)

Loser Silvan

Oesch David

Roth Mark

Commission technique Présentation des comptes true and fair view

Président

Jeger Matthias (jusqu'au 30.06.2020)

Ruprecht Roland (dès le 01.07.2020)

Membres

Alfieri Elisa

Baur David (dès le 12.04.2019)

Bryois Fabien

Köster Oliver

Mason David (jusqu'au 26.11.2019)

Michel Christoph

Rüfenacht Beat

Sieber Stefan

Wicki Thomas

Commissions transversales

Commission transversale Droit

Président

Fatzer Peter

Membres

Blanc Olivier

Ceresola Sergio (Secrétaire)

Hablützel Markus

Marclay Christophe

Olivar Pascual Gema

Wyss Ralph

Commission transversale Digitalisation

Président

Riedo Yves

Membres

Abresch Michael

Bumann Cyprian

Cejka Alexander

Dubacher Aldo

Gwerder Daniel
(jusqu'au 31.12.2019)

Hafen Luzia
(Secrétaire, dès le 01.07.2020)

Hochstrasser Michael

Kissling Raphael
(désigné dès le 01.09.2020)

Klauser Marius

Liembd Peter
(jusqu'au 30.06.2019)

Commission transversale Économie / travail / formation

Président

Ritter Peter

Membres

Klauser Marius
Invités / collaborateurs
de projet

Comités des ordres

Comité Ordre argovien

Président

Siegrist Gerhard

Membres

Dietrich Mathias

Elmiger Stefan

Kihm Rolf

Kissling Raphael

Kretz Lukas

Labhart Denise

Säuberli Charly

Thut Andreas

Urech Christian

Widmer Christoph

Comité Ordre bâlois

Président

Fawer Patrick
(jusqu'au 24.08.2020)

Inderbilen Stefan
(désigné dès le 24.08.2020)

Membres

Gysin Maya

Leutenegger Willi
(jusqu'au 24.08.2020)

Ramseier Rolf

Rossi Bruno
(désigné dès le 24.08.2020)

Safarik Frantisek J.

Wirth Isabelle
(désignée dès le 24.08.2020)

Comité Ordre bernois

Présidente

Gantenbein Susanne

Membres

Gasser Marlen

Gfeller Markus

Jost Yvonne

Krebs Jürg

Mange Olivier

Meier Hans-Peter

Meyer Gabriela

Steiner Hans-Jürg

Comité Ordre fribourgeois

Présidente

Rouiller Martine

Membres

Furter Didier

Homberger Gut Isabelle

Poffet Denis

Riedo Yves

Comité Ordre genevois

Président

Tinguely André

Membres

Bardi Samuel

Berney Frédéric

Bühlmann Raymond

Gillioz François

Hainaut Jean-Marie

Morel Frédéric

Morel Gregory

Muller Stéphane

Robin-Kreis Christine

Comité Ordre des Grisons et du Liechtenstein

Président

Riedi Andreas

Membres

Andri Flavio

Bearth Gion

Bürzle Stefan

Graf Nik

Macri Antonio

Russi Kevin

Comité Ordre de Suisse italienne

Président

Prosperi Sandro

Membres

Allidi Cristiana

Bertoli Erico

Bianchi Massimo

Brändli Glenda

Caruso Fabrizio

Egeler Bernasconi Simone

Menaballi Michele

Comité Ordre neuchâtelois et jurassien

Président

Chapuis Benjamin

Membres

Di Grazia Roberto

Etique Joël

Godet Philippe

Hostettler Olivier

Kohler Jean-Philippe

Lehmann Sacha

Comité Ordre de Suisse orientale

Présidente

Meier Claudia

Membres

Fey Manfred

Kropf Andreas

Nef Werner

Schlöpfer Fabian

Traber Stefan

Wolgensinger Ivo

Comité Ordre vaudois

Présidente

Moser Camille

Membres

Cardenas Yvan

Gehring Jürg

Oberson David

Pipoz Véronique

Portier Cédric
(désigné dès le 17.9.2020)

Wuarchoz Pierre-Alain

Comité Ordre valaisan

Président

Wassmer Jean-Luc

Membres

Dumoulin Yves

Kummer Pierre-Alain

Murisier Daniel

Comité Ordre de Suisse centrale

Présidente

Mattig Claudia

Membres

Halter Adrian

Hegglin André

Odermatt Urs

Stadelmann Josef

Comité Ordre zurichois

Président

Faoro Bruno
(jusqu'au 08.09.2020,
reste membre du Comité)

Städli Karin
(désignée dès le 08.09.2020)

Membres

Corti Janine

Faoro Bruno

Frieser Arno

Lüscher Helene

Röthlisberger Beat

Schmidlin Andreas

Zimmermann Beat

Autres organes et représentants

Commission de rédaction EXPERT FOCUS

Président

Schiesser Werner

Membres

Bassi Maria
(dès le 13.05.2020)

Bonetti Danièle

Ettlin Erich

Gauderon Olivier

Gehring Jürg

Kläy Hanspeter

Kleibold Thorsten

Koller Thomas
(jusqu'au 13.05.2020)

Leibfried Peter

Lipp Lorenz

Mosimann Conradin
(jusqu'au 13.05.2020)

Oesterhelt Stefan
(dès le 13.05.2020)

Ruud Flemming

Schäfer Dirk
(jusqu'au 13.05.2020)

Seif Walter

Voyame Claudine

Wagner Alexander

Responsables modules Formation exp.-compt.

Bläuer Daniel

Di Grazia Roberto

Eberle Reto

Homberger Gut Isabelle

Ludwig Hubertus

Lütolf Philipp

Maiocchi Ralph

Oberson Pierre-André

Oesch David

Passardi Marco

Pirotte Hugues

Probst Alexandre

Ruau Philippe

Stucker Cédric

Responsables modules Formation exp. fisc.

Benz Rolf

Briand Cédric

De Vries Reilingh Daniel

Dousse Vincent

Fankhauser Daniel

Fischer Michael

Frischkopf Nathanael

Laffely Maillard Gladys

Mehrwald Uwe

Mercuri Ferdinando

Oberson Pierre-André

Passardi Marco

Pittet Jacques

Rigo Stéphane

Slongo Damiano

Stucker Cédric

Wegmüller Michael

Wernli Jürg

Membres d'honneur

Altorfer Werner*

Bassi Roberto*

Behr Giorgio*

Bürgy Dominik*

Despland Pierre*

Donzé André*

Guggisberg Ulrich

Imbach Martin*

Müller Andreas*

Müller Karl*

Neuhaus Markus R.

Schultz Günther*

Sütterlin Peter

Wey Hans*

Wyss Otto*

* Anciens présidents

Lancement de l'initiative sur l'importance de l'audit

Le site Internet dédié www.confidence.swiss a été lancé fin juin 2020 dans l'objectif d'informer le public sur les tâches, les compétences et les responsabilités liées à l'audit.

Messages de l'initiative



Ce site Internet apporte sur la branche un point de vue objectif et factuel. Des professionnels y sont présentés et des thèmes sont abordés, comme l'interdisciplinarité du secteur, le rôle de l'audit dans la lutte contre la corruption, la gouvernance dans le domaine des entreprises de transport subventionnées, mais aussi le recours au contrôle restreint.

www.confidence.swiss

Des chiffres naît la confiance.

L'audit transforme les chiffres en données fiables. Il crée la transparence et la confiance, apportant ainsi une valeur ajoutée essentielle aux entreprises, aux pouvoirs publics et à la société.

Plus qu'un simple soutien.

Le secteur de l'audit apporte la lumière. En tant que partenaire indépendant, son travail consiste à vérifier et certifier des chiffres. Il en résulte une confiance de la part des milieux politiques et de la société envers le monde économique.

Fiabilité des faits.

La confiance repose sur des données historiques. Ces faits et chiffres sont validés et attestés par l'audit. Il est primordial que l'économie et la société puissent s'y fier.

L'audit apporte la crédibilité.

L'audit apporte la lumière. Il assure le contrôle d'informations financières en toute indépendance, tant sur le plan technique que sur le plan du personnel, remplissant ainsi une mission à la portée sociétale.

La confiance repose sur le contrôle.

Le secteur de l'audit apporte la lumière. Il travaille en toute indépendance et selon des exigences ainsi que des contraintes strictes. Et c'est justement cela qui crée la confiance entre les acteurs du marché, les autorités et la société.

La transparence par excellence.

Dans le domaine de l'audit, des faits transparents engendrent la confiance. Un travail précis et indépendant fournit des informations financières fiables à toutes les parties prenantes.

Zürich

EXPERTsuisse AG
Stauffacherstrasse 1
CH-8004 Zürich

T +41 58 206 05 05
info@expertsuisse.ch

Lausanne

EXPERTsuisse SA
Chemin des Croisettes 28
CH-1066 Épalinges

T +41 58 206 05 55
info@expertsuisse.ch